



Rapport annuel

Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

FH 2011



Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rapport annuel 2011



Le mot du président



L'année 2011 a été marquée par une forte hausse des exportations horlogères suisses faisant de cet exercice une nouvelle année record. Le mérite est d'autant plus grand que l'économie suisse est pénalisée par la force du franc. Celle-ci a pesé de tout son poids, aussi pour l'horlogerie, sur les marges des entreprises et sur les prix de vente. Grâce à son haut degré d'innovation, sa bonne répartition géographique, notre branche est moins touchée que d'autres secteurs. Il faut bien relever que la hausse est due en grande partie à la bonne tenue des marchés asiatiques, Hong Kong et Chine en tête. L'année 2012 a bien débuté et nous restons confiants tout en étant prudents, les turbulences économiques subsistent et les tensions politiques restent vives dans certaines régions du monde.

Si le contexte économique influence la marche des affaires, il est d'autres paramètres exogènes qui restreignent la liberté de manœuvre de nos entreprises, je veux parler de la progression des réglementations technico-juridiques, comme le règlement REACH ou la directive RoHS. En fonction des substances et des quantités utilisées, les entreprises sont soumises à des devoirs de notification, d'information, voire de renoncement. Avec l'appui de sa Commission «Veille législative», la FH est très active dans ce domaine afin d'identifier le plus en amont possible d'éventuels projets ou modifications susceptibles de toucher la branche horlogère. Sur la base des informations requises, la FH peut informer ses membres, émettre des recommandations et intervenir auprès des instances concernées. Il convient de veiller à ce que les mesures prises restent proportionnées au but recherché.

Au niveau des marchés, nous saluons une évolution positive en Russie avec la signature d'un accord bilatéral portant sur la protection des indications géographiques et un autre visant la reconnaissance des poinçons apposés sur les montres en métaux précieux. Une fois ces accords en vi-

gueur, il sera possible de revendiquer la protection du Swiss made en Russie aux mêmes conditions que le droit suisse et d'importer dans ce pays les montres en métaux précieux sans nouveau contrôle physique du produit. Les discussions se sont poursuivies avec les autorités suisses dans le cadre des négociations en vue d'accords de libre-échange avec la Chine et l'Inde. Elles ont été complétées par des contacts directs entre la FH et des représentants de ces pays. Nous nous attendons à des effets positifs pour la branche lorsqu'un accord aura été trouvé. Par contre nous déplorons jusqu'ici l'absence de signe tangible, et ceci malgré nos démarches, en vue d'une amélioration du système brésilien qui reste toujours aussi protectionniste.

L'année FH a également été marquée par le congrès ISO/TC114 à Berlin qui a notamment décidé de réviser la norme de résistance aux chocs. L'engagement de la FH dans la normalisation, avec le soutien de ses membres dans les différents comités et sous-comités, est primordial pour assurer des normes efficaces et reconnues dans le monde entier afin de faciliter la fabrication des montres et leur distribution sur tous les marchés. Cela fait aussi partie de la lutte pour des conditions-cadres performantes.

Après cette mise en bouche introductive, je vous incite à prendre connaissance de notre rapport annuel 2011 qui retrace de manière concrète et factuelle le vaste engagement de la FH au profit de ses membres. Qu'il me soit permis d'adresser ma vive gratitude à tous nos membres pour le soutien qu'ils nous apportent et pour les relations conviviales que nous entretenons avec eux. Ma reconnaissance va également aux institutions et aux autorités avec lesquelles nous collaborons régulièrement ainsi qu'aux collaboratrices et aux collaborateurs de notre Fédération pour leur engagement et leur enthousiasme.

Jean-Daniel Pasche



Table des matières

Le mot du président	3
Table des matières	4
Les faits marquants	5
Lutte anticontréfaçon aux Philippines: Memorandum of Understanding	5
REACH: état de la situation du point de vue horloger	6
La contrefaçon: une espèce invasive nuisible	7
Libération du nickel: entrée en vigueur de la norme EN 1811	7
Force du franc: la FH sur le front pour ses membres	8
Panorama de l'activité 2011	10
Amélioration des conditions cadre	10
Information et relations publiques	17
Lutte contre les contrefaçons	19
Normalisation	23
Prestations juridiques, économiques et commerciales	24
Relations avec les autorités et les milieux économiques	25
Les centres à l'étranger	26
L'horlogerie suisse en 2011	28
La FH	31
L'Assemblée générale	31
Le Conseil	32
Le Bureau et les Commissions	33
Les Divisions et les Services	33
Le réseau des partenaires	34



Les faits marquants

Défendre les droits de la propriété intellectuelle aux Philippines en engageant des négociations avec le gouvernement de ce pays, intervenir dans la procédure de consultation publique REACH au sujet des restrictions sur le cadmium et le plomb, entamer de profondes réflexions sur les origines de la contrefaçon et son évolution, participer activement aux travaux de normalisation, surveiller la situation économique mondiale et intervenir auprès des autorités fédérales afin de les sensibiliser aux difficultés rencontrées par la branche horlogère, telles ont été quelques-unes des principales activités de la FH en 2011.

Lutte anticontrefaçon aux Philippines Memorandum of Understanding

Les Philippines sont un terrain particulièrement problématique en matière de protection des droits de propriété intellectuelle et de lutte anticontrefaçon. Dans ce contexte, il n'est guère étonnant que le pays figure sur la fameuse liste «special report 301» de l'Office of the United States Trade Representative (USTR), qui recense et stigmatise les pays qui, selon l'avis des autorités américaines, ne protègent pas suffisamment les acquis intellectuels des personnes physiques et morales.

Afin de remédier à cette situation préoccupante qui touche également le secteur horloger, la FH a décidé d'agir en engageant des négociations avec le gouvernement philippin en vue d'un arrangement formel pour la lutte anticontrefaçon. Concrètement, la FH a contacté dans un premier temps le SECO et l'Ambassade suisse à Manille, qui a soutenu la démarche avec beaucoup d'enthousiasme du début à la fin et qui a largement contribué à son succès final. Les autorités philippines se sont montrées ouvertes à la discussion et, en très peu de temps, les principes de coopération ont pu être peaufinés, ceci également grâce à l'aide du responsable du centre FH à Hong Kong, qui est un parfait connaisseur de la problématique des contrefaçons dans ce pays. Le Memorandum of Understanding a finalement pu être signé fin 2010. Du côté philippin, plusieurs entités étatiques importantes ont signé l'accord,

notamment l'Intellectual Property Office, le Bureau of Customs, le Bureau of Investigation et la Philippine National Police.

Le texte du mémorandum engage ces autorités à informer la FH de l'importation de marchandises suspectes et à exécuter sans faille les lois de propriété intellectuelle existantes en matière de contrefaçons horlogères sur les marchés philippins. En contrepartie, la FH s'est engagée à former les fonctionnaires impliqués dans la lutte anticontrefaçon.

Depuis sa signature, le mémorandum a porté ses fruits et plusieurs actions ont été lancées en 2011 par les autorités philippines. Pendant ces raids sur les marchés problématiques de Quiapo à Manille, plusieurs milliers de fausses montres suisses d'une valeur de 10 millions de dollars ont été saisies et détruites. L'Office des brevets philippin a d'ailleurs rapporté ces opérations et publié des images des raids sur son site web. Les autorités sont également intervenues dans d'autres centres commerciaux de la capitale afin de mettre un terme aux activités illégales des contrefacteurs et de leurs sbires. Grâce à la nouvelle collaboration entre la FH et les autorités, ces actions sont beaucoup plus ciblées et efficaces qu'auparavant.



Les Philippines sont un marché «test» pour la FH et, en cas de satisfaction, elle envisage d'étendre cette forme de collaboration à d'autres pays prêts à engager leur volonté et à consacrer leurs efforts à la lutte anticontrefaçon dans le secteur horloger.



REACH Etat de la situation du point de vue horloger

Le règlement communautaire REACH vise en premier lieu le secteur de la chimie. Mais compte tenu de l'omniprésence des substances chimiques dans notre quotidien, les entreprises de nombreux autres secteurs sont concernées en tant qu'utilisatrices. Les montres et autres produits horlogers tombent sous la définition d'articles, une des trois catégories notamment réglementée par REACH. Ce sont donc les exigences fixées à ce niveau qui sont d'un intérêt particulier pour l'horlogerie suisse.

Pour les fabricants d'articles, deux devoirs sont au premier plan. Tout d'abord, un devoir de **notification** existe vis-à-vis de l'autorité communautaire compétente lorsque le producteur utilise une substance «particulièrement préoccupante» figurant sur la liste candidate de REACH (substance cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction ou très dangereuse pour l'environnement) et que cette dernière est présente dans ses produits dans des quantités supérieures à une tonne par an ou si sa concentration est supérieure à 0,1% masse/masse. Par ailleurs, tout fournisseur d'un article contenant une substance de la Liste candidate est soumis à une obligation d'**information** vis-à-vis du destinataire de l'article ou sur demande d'un consommateur si cette substance est présente dans une concentration supérieure à 0,1% masse/masse. Actuellement, ce sont 73 substances qui ont d'ores et déjà été inscrites sur cette liste évolutive. Ces substances se trouvent alors au début d'un processus d'autorisation. Lorsqu'elles seront ensuite inscrites à l'annexe XIV de REACH, elles seront soumises à une autorisation préalable à l'utilisation. Pour les membres FH, il est donc important de suivre l'évolution de la liste candidate et de vérifier si ces substances se trouvent dans leurs produits ou dans les matériaux utilisés pour la fabrication de ces derniers.

Les restrictions de substances (Annexe XVII REACH) sont un outil destiné à protéger la santé humaine et l'environnement contre des risques inacceptables inhérents à des produits chimiques. Elles peuvent limiter ou prohiber la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation d'une substance. Ces restrictions peuvent égale-

ment s'appliquer à toute substance telle quelle, incluse dans un mélange ou dans un article.

A ce niveau, deux dossiers sont actuellement d'une importance majeure pour l'horlogerie suisse. Il s'agit des restrictions en matière de **cadmium** et de **plomb**.

La restriction en matière de cadmium (Règlement n°494/2011 du 20 mai 2011) touche directement la joaillerie et les montres-bracelets en fixant une valeur limite de 0,01% en poids de métal. Ce règlement est entré en vigueur le 10 décembre 2011. Par dérogation, ces dispositions ne sont pas applicables aux articles placés sur le marché avant le 10 décembre 2011 et aux bijoux de plus de 50 ans à cette même date. Ceci sous-entend par ailleurs que les produits acquis par les détaillants avant le 10 décembre dernier ne sont pas soumis à ce règlement. Concernant les implications dans le domaine horloger, rappelons que la directive RoHS (2002/95/CE-> 2011/65/EU) prévoit la même valeur limite depuis 2006 pour les montres électroniques (0,01% par unité de poids de matériau homogène).

La restriction en matière de plomb dans les articles de bijouterie a quant à elle été initiée en 2010 par la France. Cette mesure était notamment basée sur le fait que plusieurs cas d'intoxication avaient été recensés chez des enfants ayant ingéré de tels produits. En mars 2011, le Comité pour l'analyse socio-économique de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a donné une définition concrète du terme «bijouterie» en précisant que les montres-bracelets tombaient dans le champ d'application de cette restriction. Dans la foulée, ce comité a proposé une valeur limite de 0,05% w/w applicable à chaque composant de l'article concerné.

D'entente avec sa Commission «Veille législative», la FH a décidé de participer à la procédure de consultation publique suivant la publication du projet. Les interventions provenant du secteur horloger ont été couronnées de succès car les autorités communautaires ont, dans la foulée, décidé de proposer une exemption pour les composants non accessibles des montres. D'autres dispenses au niveau des émaux vitreux, du cristal supérieur et du cristal au plomb, des pierres précieuses et semi-précieuses non traitées avec du plomb, ont été acceptées. Cette proposition est actuellement en attente de validation par la Commission européenne.



La contrefaçon Une espèce invasive nuisible

Nos lecteurs qui suivent l'actualité de la contrefaçon depuis longtemps le savent bien, cette dernière est un phénomène en constante mutation, auto-adaptatif, souvent imprévisible, mais jamais dépourvu de ressources. Avouons-le d'emblée: l'année 2011 a été marquée par un nouveau saut qualitatif des contrefaçons de montres. L'examen des produits déclenche toujours la même chaîne de réactions: on s'étonne d'abord, on s'irrite ensuite. Puis, après réflexion, chacun tente de se rassurer, constatant que les montres authentiques progressent de manière tout aussi spectaculaire vers le plus et le mieux. Mieux finies, plus précises, plus belles, plus chères. L'essentiel n'est-il pas alors de conserver cette longueur d'avance, cette distance technique et esthétique qui permettra de remettre dans leur sac respectif l'vraie et le bon grain. Qu'il nous soit permis cependant de poser la question: l'amélioration du vrai suffit-elle à nous protéger du faux? En d'autres termes, que veulent donc les contrefacteurs? Cherchent-ils simplement à faire aussi bien que nos membres FH dans un effort que l'on veut croire vain? C'est mal les connaître. Pour mieux comprendre et à l'heure du bilan, il n'est peut-être pas inutile de revenir sur le principe du déséquilibre, élément fondateur de la contrefaçon. Ce principe est simple: lorsque l'offre est, pour un produit donné et à l'échelle planétaire, très inférieure à la demande, cela génère un déséquilibre auquel les organisations criminelles s'empressent de répondre pour bénéficier du différentiel de prix ainsi créé.

Ce principe postule donc que la contrefaçon naît d'un déséquilibre et croît à sa mesure. Le déséquilibre est le résultat d'une distorsion entre l'offre et la demande mais pas seulement. L'exemple des palettes de transport, objet de conception simple et de fabrication bon marché, peut éclairer notre lanterne. En effet, comment expliquer l'abondance de contrefaçons de ces palettes en bois? Les palettes authentiques sont soumises à toute une série de normes sévères en termes de résistance au feu, aux huiles, aux acides, ce qui génère une distorsion de prix entre le coût de fabrication et la plus-value des tests et contrôles obligatoires. En faisant l'économie des tests, le contrefacteur transforme la plus-value en marge bénéficiaire. Lucratif et simple comme bonjour. Ca n'est donc pas le produit authentique qui «appelle» sa propre contrefaçon, mais les normes auxquelles il est assujéti.

En considérant les montres suisses sous cet angle, on voit qu'elles sont soumises elles aussi à toute une série de distorsions nées de contraintes juridiques, techniques ou commerciales, lesquelles induisent sur le prix une somme de plus-values très importante. Une première distorsion est apportée par la marque, à laquelle s'ajoute une autre créée par l'indication «Swiss made». La mention «Chronomètre» en rajoute une troisième et ainsi de suite. Au final, une grosse plus-value dont voudront profiter les contrefacteurs. En outre, les montres suisses sont pour la plupart commercialisées sur un mode de distribution exclusive et sélective. Les distributeurs autorisés sont triés sur le volet et de ce fait relativement peu nombreux. Le nombre de points de vente agréés, en regard de tous les exclus, génère là encore une puissante distorsion. C'est ce déséquilibre, allié à d'autres circonstances, qui offre sur un plateau un réseau de vente surdimensionné aux contrefacteurs. Terrible constat! La pénétration du marché licite par les montres de contrefaçon est un des faits marquants de l'année 2011 et à n'en pas douter le moteur du saut qualitatif observé tout au long de ces douze derniers mois. Ainsi donc, un changement du paradigme de distribution, sensé permettre un meilleur contrôle du réseau de vente, a créé une situation nouvelle à laquelle les contrefacteurs se sont adaptés très rapidement et dont ils profitent pleinement maintenant. L'amélioration technique des contrefaçons n'est en définitive pas un but, mais bien un moyen. On le voit, la conception basique selon laquelle il suffit d'améliorer constamment le vrai pour se protéger du faux n'est plus adaptée à une situation autrement complexe. Finalement, les contrefacteurs n'ont pas pour objectif de concurrencer les fabricants suisses, ils veulent simplement prendre toutes les places laissées libres par ces derniers. Ne laissons pas le lierre grimper à l'assaut du tronc, il pourrait bien finir par étouffer l'arbre, aussi robuste soit-il.

Libération du nickel Entrée en vigueur de la norme EN 1811

Les réactions hostiles de la peau au nickel sont connues depuis plusieurs décennies. Le nickel est la cause la plus fréquente d'allergie de contact en Europe, et 10% à 20% de la population féminine et 1% à 3% masculine est allergique à ce métal. La sensibilisation est provoquée lors de l'absorption



par la peau des ions de nickel, libérés par certains matériaux insérés dans des parties percées du corps humain (oreilles, nombril, etc) ou qui sont en contact direct et prolongé avec la peau (boîtes et bracelets de montres, par exemple).

La Norme EN 1811 (Méthode d'essai de référence relative à la libération du nickel par les assemblages de tiges qui sont introduites dans les parties percées du corps humain et les produits destinés à entrer en contact direct et prolongé avec la peau), qui datait de 1998 (amendée en 2008), a été révisée et adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN) le 5 février 2011. Sa mise en application a été effective au 30 septembre 2011 et les pays membres ont jusqu'à fin mars 2013 pour retirer toutes les normes nationales qui sont en contradiction avec cette nouvelle révision de la norme EN 1811:2011. En tant que membre du CEN et grâce aux différents experts impliqués dans les groupes de travail, la Suisse a été particulièrement active dans les débats et plusieurs de ses remarques ont été prises en considération par le comité technique en charge de cette révision.

Les objectifs principaux de cette révision sont:

- Elargissement du domaine d'application (exemple: tiges traversant la peau, style «piercing»),
- Modification de la préparation de la solution d'essai,
- Introduction du concept de l'incertitude de mesure,
- Suppression du facteur de correction ($\times 0.1$).

Seules les surfaces qui entrent en contact direct et prolongé avec la peau et/ou qui sont en contact avec les parties percées du corps doivent être soumises au test (surface d'essai). Les limites sont fixées comme suit:

- $0,5 \mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{semaine}$ pour les parties en contact avec la peau ($< 2 \text{ mm}$ de distance de la peau),
- $0,2 \mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{semaine}$ pour les parties traversant une partie du corps.

Des essais réalisés par une quinzaine de laboratoires européens ont servi de référence pour le calcul statistique de l'incertitude de mesure qui est, conformément à la norme ISO 5725, de 46%. Cela signifie que les produits en contact avec la peau seront déclarés:

- Conformés: si le résultat de la mesure est inférieur ou égal à $0,28 \mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{semaine}$,
- Non conformes: si le résultat de la mesure est supérieur ou égal à $0,88 \mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{semaine}$.

Par conséquent, un résultat compris entre $0,28$ et $0,88 \mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{semaine}$ devrait faire l'objet de mesures complémentaires pour certifier ou non la conformité. Ou alors, ce sont les laboratoires accrédités des différents pays qui, sur la base de leurs propres résultats, jugeront de l'acceptation du produit.

En conclusion, bien que fondamentalement les limites d'acceptation n'ont pas changé avec la révision de la norme, les critères d'approbation sont devenus nettement plus sévères. Ceci oblige l'industrie horlogère à continuer ses efforts dans la quête incessante de la qualité, de la fiabilité, mais également dans la protection des consommateurs.

Force du franc

La FH sur le front pour ses membres

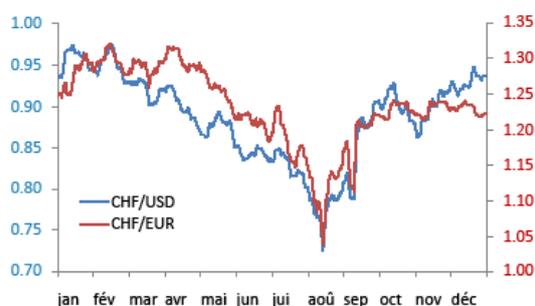
La situation des taux de change a causé d'importants problèmes à la branche en 2011. La force du franc suisse a pesé de tout son poids sur les marges des producteurs et sur les prix de vente. A l'écoute de ses membres, la FH a entrepris des démarches pour sensibiliser les autorités à l'ampleur des difficultés rencontrées et faire entendre la voix des horlogers helvétiques.

L'année 2011 a été le théâtre d'une appréciation très marquée du franc suisse face à l'euro et au dollar. En Europe, les disparités économiques, les dettes publiques considérables de certains pays et les risques de faillite de la Grèce se sont conjugués aux problèmes liés au déficit public et à la dette colossale des Etats-Unis pour entraîner une dépréciation de ces deux monnaies. Comme souvent, le franc suisse a joué son rôle de valeur refuge, induisant son appréciation. Dans le même temps, la Suisse a bénéficié d'une situation économique et concurrentielle bien meilleure en termes de croissance et de compétitivité, renforçant d'autant plus l'attrait du franc et donc son appréciation.

Entre le début de l'année et l'été, l'euro s'est déprécié de 20% par rapport au franc suisse (après une dépréciation de 13% en 2010 déjà). Il a même atteint la parité un court instant début août. Durant la même période, le dollar a connu une dépréciation de 25% par rapport au franc suisse (6% en 2010). Les niveaux atteints et leur grande volatilité ont déployé des effets fortement négatifs sur notre branche, qui exporte 95% de sa production. Suite à la fixation d'un taux plancher de 1,20 franc pour



un euro par la Banque nationale suisse le 6 septembre, les cours sont remontés instantanément. En un mois, l'euro a repris environ 11% et le dollar 18%. Cette stabilisation de l'euro à un niveau plus acceptable pour l'horlogerie, mais toujours jugé insuffisant, a permis à la branche de disposer d'une base de calcul plus solide pour les prévisions et les opérations de couverture. Elle a également soulagé une partie de la pression sur les prix et les marges. La sur-réaction du dollar a eu des effets comparables, malgré une plus grande volatilité.



et faire entendre leurs difficultés. De nombreux contacts directs et indirects ont été pris avec les principaux acteurs de ce dossier. La FH a utilisé son réseau et a notamment pu s'adresser, oralement ou par écrit, au Conseil fédéral, à la Banque nationale suisse et au Secrétariat d'état à l'économie. Elle a également obtenu un siège à la très fermée Commission extraparlamentaire de politique économique, qui a traité directement des questions liées à la force du franc. De plus, la FH a utilisé le relais d'économiesuisse et a réitéré ses appels à des mesures concrètes dans les médias à chaque occasion.

La zone euro a représenté un petit quart de la valeur des exportations horlogères suisses l'année passée. La zone dollar en a absorbé environ 60%. Cette répartition indique bien le poids qu'ont l'euro et de le dollar sur les résultats de la branche. Durant l'année 2011, les exportations horlogères vers la zone euro ont augmenté de 11%. Celles vers la zone dollar ont progressé de 26%.

Les exportations horlogères, qui sont déclarées en francs suisses à la douane et dans les statistiques de la FH, ne reflètent que très partiellement l'impact réel de l'évolution des taux de change. Suite à l'appréciation du franc, les montres suisses vendues à l'étranger ont mathématiquement renchéri d'autant. Face à l'intensité des fluctuations, les producteurs n'ont pas pu répercuter l'intégralité de la variation sur les prix de vente. Ce sont par conséquent les marges qui ont absorbé une partie de la pression. Il a toutefois été inévitable d'augmenter les prix de vente, parfois à quatre reprises en douze mois pour certaines marques. Si les consommateurs de produits de luxe peuvent plus facilement supporter une hausse de quelques pour-cent, il n'en va pas de même pour les produits d'entrée ou de milieu de gamme, confrontés à une concurrence plus marquée et à des limites de prix psychologiques difficiles à franchir.

Face à cette situation problématique, la FH a multiplié les interventions pour soutenir ses membres



Panorama de l'activité 2011

En tant qu'association faitière de la troisième industrie exportatrice helvétique, la FH poursuit de multiples objectifs: améliorer les conditions cadres de la branche en Suisse et dans le reste du monde, lutter contre le fléau de la contrefaçon ou encore par exemple soutenir ses membres et les informer au même titre que les médias et les consommateurs. Les pages qui suivent présentent une sélection non exhaustive des principales actions qu'elle a menées en 2011.

Amélioration des conditions cadre

A la suite de la publication par le Conseil fédéral en novembre 2009 du message sur le **projet Swissness** en vue d'un renforcement de l'appellation «Suisse», le dossier était entré dans la phase parlementaire. Il avait été transmis au Conseil national, agissant comme première chambre, et plus particulièrement à la Commission des affaires juridiques de ce conseil (CAJ-CN). Cette dernière a approuvé le projet Swissness en novembre 2011 par 18 voix contre 2 et une abstention. S'agissant des produits industriels, elle propose que 60% au minimum de leur prix de revient doivent être réalisés en Suisse; elle a rejeté deux propositions qui visaient à ramener cette part à 50%, propositions qui seront toutefois soumises au Conseil national en tant que propositions de minorité. Celui-ci devrait statuer durant la session de mars 2012. Il convient de rappeler que le projet Swissness constitue une étape sur la voie du renforcement du Swiss made horloger, étape qui sera suivie par l'adoption d'une ordonnance Swiss made révisée.

En 2011, la FH est demeurée très active dans la défense des intérêts de la branche auprès des autorités suisses et étrangères. A ce titre, elle a voué une attention toute particulière aux différentes négociations en cours visant la conclusion d'accords de libre-échange, que ce soit à titre bilatéral ou sous l'égide de l'AELE.

Au 31 décembre 2011, la Suisse disposait de quelque 22 accords de ce type, en plus de ceux passés avec l'Union européenne et au sein même de l'AELE. Dans le cadre des négociations en cours, la FH intervient systématiquement dans

les domaines qui concernent la branche au premier chef: programmes de démantèlement tarifaire, listes des produits couverts, protection de la propriété intellectuelle et des investissements, définition des critères conférant l'origine préférentielle des produits, etc.

Les accords avec la Colombie et le Pérou sont entrés en vigueur le 1er juillet, alors que les négociations se sont poursuivies avec l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande et l'Union douanière Russie-Biélorussie-Kazakhstan. Pendant ce temps, des études de faisabilité ont été engagées communément avec le Vietnam ainsi qu'avec plusieurs pays d'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama).

Signés précédemment, les accords conclus avec l'Ukraine et le Conseil de coopération du Golfe devraient entrer en vigueur en 2012.

Enfin, les accords avec Hong Kong et le Monténégro ont été signés le 21 juin et le 14 novembre, leurs entrées en vigueur étant fixées respectivement au 1er juin et 1er juillet 2012. Soulignons que l'accord conclu avec Hong Kong, indépendamment de son statut de port franc déjà existant, revêt une importance toute particulière dans la perspective de l'accord bilatéral à venir avec la République populaire de Chine.



Gregory So Kam-leung et Johann N. Schneider-Ammann

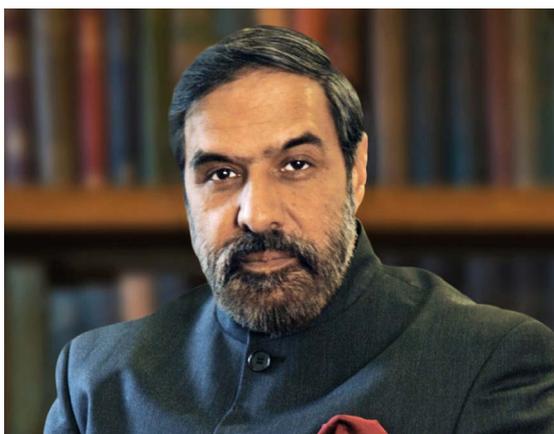
L'ensemble des accords de libre-échange en vigueur couvre actuellement 43% des exportations horlogères suisses, ce pourcentage passant à quelque 84% si l'on intègre tous les accords à venir.



Du 6 au 10 avril 2011, le conseiller fédéral **Johann N. Schneider-Ammann** a effectué une visite officielle en **Inde** accompagné de représentants des milieux économiques suisses, dont la FH.

L'Inde est un pays en plein développement et une augmentation de la croissance économique d'environ 9% était attendue pour 2011 (9,7% en 2010). Cependant, l'inflation atteint aussi des taux élevés (environ 8%). En termes de productivité, l'Inde occupe le 51ème rang - la Chine le 27ème rang - et doit donc faire des progrès à cet égard aussi.

Pour l'horlogerie suisse, l'Inde est encore un marché relativement modeste se situant au 22ème rang avec des exportations horlogères qui ont atteint le montant de 101 millions de francs en 2010 et de 109 millions en 2011, ce qui représente une augmentation de 9,9% en valeur et de 10,8% en volume par rapport à 2010.



Les discussions officielles ont eu lieu à New Dehli avec différents ministres et notamment avec le Ministre du commerce et de l'industrie, M. Anand Sharma (photo ci-dessus).

Du côté horloger, il a été fait état des droits de douane et des taxes très élevés frappant les montres. Leur montant total s'élève à environ 35% du prix CIF, hors TVA, ce qui constitue un frein au développement du marché horloger indien et favorise la contrebande et le marché illégal. Une solution consisterait à appliquer aux montres, du moins celles en métaux précieux, le même régime tarifaire que celui appliqué aux bijoux. En effet, ces derniers sont exemptés de la taxe CENVAT, du moins en partie, dont le montant est de 10%. L'horlogerie a également fait part de son attente quant à une suppression des droits de douanes - aujourd'hui de 10% - dans le cadre de l'accord de libre-échange en cours de négociation.

Le débat a également porté sur le fait que les entreprises étrangères ne peuvent posséder en propre un point de vente multimarque, à savoir détenir la majorité (51% des actions), alors que c'est possible pour un point de vente monomarque.

Il est intéressant de relever que la «All Indian Federation of Horological Industries» (AIFHI), le pendant de la FH en Inde, plaide aussi pour une simplification et une baisse des taxes. Elle a d'ailleurs publié une proposition concrète (White Paper on Indian Timewear Industry 2011), véritable plaidoyer pour une ouverture et une transparence du marché horloger indien. En fait, l'industrie locale se plaint aussi du marché gris et de la contrebande engendrés par le niveau des taxes, ainsi que la complexité du système.

Le ministre a répondu que la simplification des taxes était à l'ordre du jour avec l'introduction de la GST (Goods and Services Tax), qui devrait remplacer des taxes existantes au niveau des Etats provinciaux. Il est également d'accord d'entrer en discussion avec les milieux horlogers indiens sur des propositions concrètes concernant les taxes internes. En outre, le gouvernement a lancé des consultations afin de libéraliser le commerce multimarque (multi-brand retail). Enfin, Anand Sharma et Johann N. Schneider-Ammann ont affirmé vouloir terminer les négociations pour l'accord de libre-échange. Nous attendons beaucoup de ce futur accord et espérons que les négociateurs pourront s'entendre sur un texte acceptable pour les deux parties, ce qui n'est pas encore le cas.

La délégation suisse a critiqué le manque de protection en matière de propriété intellectuelle, dont la violation porte atteinte à l'ensemble de l'économie suisse, en particulier la chimie-pharma et l'horlogerie (violations de brevets et contrefaçons). Le ministre est resté évasif sur ce sujet. En ce domaine, l'Inde n'applique malheureusement pas les standards internationaux (accords TRIPS de l'OMC).

Du 12 au 18 octobre 2011, le Conseiller fédéral **Johann N. Schneider-Ammann** a conduit une importante délégation économique suisse lors de sa mission officielle au **Brésil** et au **Chili**.

Le **Brésil** a affiché un taux de croissance record du PIB en 2010 (+7,5%), le plus haut depuis 1986 et a bien surmonté la crise. Les perspectives restent positives pour 2011 et les années à venir. Cependant, il s'ensuit une surchauffe qui oblige les autorités à augmenter les taux d'intérêt. Corollaire



de cette situation, le taux d'inflation reste préoccupant (+5,9%) et dépasse la limite visée par le gouvernement. La monnaie brésilienne, le Real, s'apprécie fortement, pénalisant les exportations locales face aux autres pays émergents, un air de déjà vu pour nous autres Suisses! Au reste, les réformes nécessaires pour renforcer la compétitivité du pays se font attendre: fiscalité, droit du travail, administration publique, formation, santé, etc.

Le Brésil est de loin le principal partenaire économique de la Suisse en Amérique latine. En 2010, la Suisse a exporté pour 2,3 milliards de francs, principalement des produits chimiques et pharmaceutiques, ainsi que des machines, et importé pour 850 millions de francs, principalement des produits agricoles, des matières premières, de l'aluminium, engendrant un solde de la balance commerciale très positif pour notre pays.

Au niveau horloger, le Brésil n'est que le 34^{ème} de nos principaux marchés mondiaux et le 3^{ème} en Amérique latine, derrière le Mexique et l'Argentine. Après une progression régulière jusqu'en 2008 - pour atteindre 62 millions de francs - les exportations horlogères suisses ont reculé à 44 millions en 2010, pour remonter à 55 millions en 2011. La reprise s'est poursuivie et la hausse a atteint +25% à fin 2011, par rapport à la même période de l'an dernier.

Le fait que ce marché demeure largement sous-exploité s'explique notamment par la difficulté d'accès liée aux taxes et à la bureaucratie. Les droits de douane ainsi que les taxes et impôts revêtent un caractère rédhibitoire. Ces prélèvements, qui relèvent d'un calcul particulièrement complexe, atteignent au total et en moyenne 46% du prix payé par le consommateur brésilien. En 2009 déjà, des discussions ont été engagées entre l'Institut brésilien des gemmes et des métaux précieux, avec le soutien de la FH, et les autorités locales afin de déboucher sur des taxes raisonnables et d'améliorer les conditions concurrentielles de ce marché, jusqu'ici sans succès. Cette situation favorise le marché gris et la contrebande. Elle pousse aussi les Brésiliens à acheter leurs montres hors de leur pays.

Autre sujet de préoccupation au Brésil pour notre branche, la contrefaçon. De nombreuses contrefaçons sont offertes dans les grandes villes brésiliennes. La FH est active depuis plusieurs années et y organise régulièrement des saisies. Fait réjouissant, les autorités ont organisé des opérations de saisies dans plusieurs magasins de Sao Paulo au printemps 2011, portant sur des millions de

copies, dont des dizaines de milliers de fausses montres suisses. C'est la première fois que de telles opérations d'envergure ont été menées. Espérons que d'autres suivront!

Lors des discussions avec le ministre du développement, de l'industrie et du commerce extérieur, Fernando Pimentel, les deux problèmes qui nous préoccupent ont pu être abordés. Un mémorandum a d'ailleurs été remis.

Dans sa réponse, le ministre a commencé par louer la réputation de notre branche. Il a ensuite souligné la volonté du Brésil de lutter contre la contrefaçon car cette lutte est importante.

Au sujet des taxes, il a mentionné que les droits de douanes devraient baisser à terme, sans donner de calendrier. Il a ajouté que le Brésil n'a aucune raison de se protéger de l'horlogerie suisse car cette dernière ne concurrence pas vraiment les activités horlogères locales. Même si le Brésil se développe sur une base régulière, l'accès pour nos produits va rester difficile tant que cette problématique des taxes n'aura pas été réglée.

Le voyage s'est poursuivi au **Chili**. Après une récession en 2009, le Chili affiche de nouveau une belle croissance du PIB en 2010 (+5,9%) et les perspectives restent positives pour 2011 et 2012. L'inflation reste mesurée, puisqu'elle devrait se limiter à 3%. La balance commerciale Suisse-Chili est favorable à notre pays avec des exportations pour un montant de 206 millions de francs en 2010 (principalement des produits chimiques et pharmaceutiques, ainsi que des machines) et des importations pour 56 millions (principalement des produits agricoles et du papier). Au niveau horloger suisse, le Chili reste un petit marché avec des exportations pour 14,4 millions de francs en 2011, en augmentation de 3,6% par rapport à l'année précédente.

Malgré l'existence d'un accord de libre-échange, les exportations n'augmentent guère. Si les montres n'ont pas à acquitter de droits de douane, il faut relever que les garde-temps en métaux précieux sont soumis à une taxe additionnelle de luxe de 15%, en plus de la TVA générale de 19%.

Ce point a fait l'objet d'une intervention de la FH auprès du ministre de l'économie, Pablo Longueira. En effet, cette taxe affecte le marché horloger chilien et notamment sa compétitivité. Elle devrait être supprimée, d'autant plus qu'elle a déjà été abrogée pour d'autres produits.

Dans sa réponse, le ministre a relevé que cette question méritait d'être étudiée par les autorités

dans le cadre des mesures en discussion en vue de rendre le Chili plus compétitif. La question a également été soulevée à l'égard du ministre des affaires étrangères, Alfredo Moreno, qui en a pris note en admettant que la taxe sur les montres est plus élevée qu'à l'égard d'autres produits.

La FH a encore accentué son engagement en faveur de l'amélioration des conditions cadre prévalant sur le marché russe. Ce fut d'abord le cas à l'occasion de la mission du conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann en juillet, et ensuite lors de la 13^{ème} session de la commission mixte Suisse-Russie qui s'est tenue à Zürich en décembre. De fait, l'actualité des dossiers en suspens a connu une accélération au cours de l'année sous revue.



*Avant-plan: Johann N. Schneider-Ammann et Elvira Nabioullina
Arrière-plan: Micheline Calmy-Rey et Dmitry Medvedev*

Ainsi, un accord bilatéral portant sur la protection des indications géographiques est tout d'abord entré en vigueur à l'automne. Du point de vue horloger, il constitue une avancée importante qui permettra notamment de lutter beaucoup plus efficacement contre les abus dont le Swiss made fait l'objet. Dans la foulée, un accord bilatéral visant la reconnaissance réciproque des poinçons apposés sur les montres en métaux précieux a pu être paraphé le 3 novembre. Il va sans dire que les exportations de garde-temps suisses à destination de la Russie ne pourront que tirer bénéfice des simplifications et de l'accélération des procédures introduites par cet accord.

Parallèlement, les différentes formalités prévues en matière de trafic de réparation entre les deux pays ont pu enfin être précisées. Même si celles-ci demeurent contraignantes, leur meilleure définition devrait permettre, à elle seule, de remplir plus efficacement et plus rapidement les exigences

requis pour les montres devant retourner en atelier en Suisse à des fins de réparation. Car, outre les questions de logistique proprement dites, il y va de la réputation des marques, mais aussi et surtout de la satisfaction de la clientèle russe.

Depuis 2006, la FH n'a eu de cesse de s'impliquer dans ces deux derniers dossiers notamment, dont la résolution favorable constituait formellement une exigence préalable au processus d'adhésion de la Russie à l'OMC, protocole d'accession qui a par ailleurs été accepté à mi-décembre à Genève. Pour mémoire, la future adhésion de la Russie sera synonyme, entre autres, d'une réduction substantielle des droits de douane à l'importation, qui s'élèvent actuellement à 20%.

Last but not least, les difficultés liées à la protection des droits de propriété intellectuelle ont aussi occupé ces différents entretiens bilatéraux. En l'occurrence, la FH a fait part de sa vive préoccupation face aux décisions parfois contradictoires rendues par les différentes instances judiciaires russes en matière d'enregistrement de marques. Dans certains cas récents, il s'est avéré en effet que les titulaires de marques horlogères suisses connues et dûment enregistrées en Russie n'ont pu s'opposer à l'enregistrement de copies serviles de leurs marques dans d'autres classes de produits. En l'espèce, la mauvaise foi intentionnelle des «faux» déposants n'est pas à démontrer et cette situation est d'autant plus regrettable qu'en sus des dommages subis par les titulaires légitimes, elle crée une confusion évidente parmi la clientèle russe, a fortiori lorsqu'on sait que les dépôts incriminés vont jusqu'à la reproduction fidèle et intégrale du logo des marques originales.



Vitali Mutko, co-président de la Commission mixte Suisse-Russie



Après avoir affiché un recul en 2009, les exportations horlogères suisses directes à destination de la **Chine** sont reparties très fortement à la hausse: +57% en 2010 et +49% en 2011, l'Empire du milieu se hissant au troisième rang des principaux débouchés. Indépendamment de la conjoncture, la demande chinoise pour les garde-temps suisses s'est maintenue à de très hauts niveaux, tant sur le marché domestique qu'à l'étranger (Hong Kong, Macao, Europe, Etats-Unis) où les touristes chinois s'avèrent non seulement de plus en plus nombreux, mais aussi de plus en plus avides de produits réputés et de haute qualité. Et quand il s'agit de montres, un seul critère compte: le Swiss made! Il va de soi que la perspective du futur accord de libre-échange bilatéral ne peut que favoriser encore davantage le développement des affaires, tout en apportant le cadre juridique et institutionnel approprié à des relations économiques de plus en plus étroites. La FH collabore dès lors activement aux négociations qui ont été lancées officiellement en janvier lors du World Economic Forum de Davos (WEF). Car si le marché chinois offre d'une part des perspectives immenses, un certain nombre de problèmes se doivent d'autre part de trouver des solutions. Outre les attentes en ce qui concerne l'élimination des droits de douane (actuellement de 11 à 20% selon le type de montres), la FH demande également le réexamen de la taxe à la consommation de 20% en vigueur depuis 2006 sur les montres d'une valeur supérieure à 1'700 francs environ. Plusieurs arguments plaident pour la suppression de cette taxe: pénalisation du marché local et, corollaire, encouragement du marché gris et de la contrebande (avec les mancos correspondants pour les caisses de l'Etat), taxe touchant de facto quasi exclusivement les montres d'origine suisse, etc. Notons que la problématique du niveau des taxes a suscité un certain débat au sein même



Johann N. Schneider-Ammann et Chen Deming

des autorités chinoises, eu égard à la volonté gouvernementale de soutenir davantage la consommation domestique afin de maintenir la croissance. Par ailleurs, la défense des droits de propriété intellectuelle demeure d'actualité. S'il faut se féliciter de la bonne collaboration instituée avec les autorités chinoises locales, et notamment The Administration for Industry and Commerce (AIC), en matière de saisies de copies, de formation pour les agents des douanes et de fermeture de sites Internet vendant des produits contrefaits, la faiblesse dissuasive des condamnations administratives et pénales à l'endroit des contrefacteurs reste problématique. Précisons enfin que le calendrier a été particulièrement propice pour sensibiliser encore davantage les autorités chinoises à l'horlogerie suisse. Courant janvier, la FH a en effet d'abord eu le privilège d'accompagner le ministre du commerce Chen Deming lors d'une visite privée du Musée horloger Beyer de Zürich, cette visite venant clô-



Chen Deming et René Beyer

turer son séjour suisse dans le cadre du WEF de Davos. Quelques jours plus tard et dans la foulée de la vingtième session de la commission mixte Suisse-Chine, la FH accompagnait Sun Yongfu, coprésident de ladite commission et directeur des affaires européennes au sein du Mofcom (Ministère du commerce de la République de Chine), pour une visite du Salon International de la Haute Horlogerie (SIHH) au cours de laquelle Sun Yongfu a pu s'entretenir avec de nombreux dirigeants de marques. Présentation des collections et des modèles phare, mais aussi comportement du consommateur chinois et questions liées à l'accès au marché, à la distribution, à la formation ont été au centre des discussions.

Le 14 décembre, la troisième commission mixte Suisse-**Indonésie** s'est réunie sur l'île de Batam. A l'instar des précédentes réunions, les requêtes pré-



H. Walker-Nederkorn, R.L.P. Marsudi, E. Martin, D.M.J. Sastrawan

sentées par la FH ont à nouveau porté en priorité sur le prélèvement d'une taxe de luxe de 40% grevant les produits horlogers relevant de la position tarifaire 9101 (montres en métaux précieux). A noter que des taxes similaires, parfois fixées à des taux encore plus importants, frappent d'autres produits d'importation, tels les voitures, les écrans plats ou les alcools. La FH a insisté sur le fait que cette taxe s'avère non seulement très élevée, mais aussi et surtout qu'elle frappe, de facto, quasi exclusivement les garde-temps d'origine suisse, quel qu'en soit le mode d'importation sur territoire indonésien d'ailleurs (en direct ou via Singapour notamment). Les discussions ont montré que les autorités indonésiennes, bien que déterminées à appliquer une fiscalité proportionnée à l'endroit des classes les plus aisées de la population, n'excluent plus la possibilité d'une réduction de la taxe en question. Il s'agit là d'une évolution importante de leur position, qu'il conviendra évidemment de suivre avec attention.

Au reste, la FH a rappelé toutes les difficultés qu'elle rencontre à s'opposer à l'enregistrement de marques faisant notamment référence à la Suisse, alors même que les déposants locaux et les produits eux-mêmes n'ont, de toute évidence, aucun lien quel qu'il soit avec la Suisse. La tromperie du consommateur en est ici d'autant plus grande.

De son côté, la délégation indonésienne a indiqué que les conditions n'étaient pas réunies à ce jour (désignation de l'organisme garant) pour envisager une adhésion de l'Indonésie à la Convention sur le Carnet ATA.

A mi-octobre, à l'occasion de la mission économique menée par la Secrétaire d'Etat Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch en **Algérie**, la FH a demandé une accélération de la négociation de l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Algé-

rie. L'industrie horlogère suisse se trouve en effet fortement pénalisée par rapport aux produits horlogers d'origine européenne puisque ces derniers peuvent être importés en Algérie en acquittant un droit de douane de 6%, alors que les produits horlogers suisses sont taxés au taux de 30%.

Lors de la commission mixte bilatérale Suisse-**Azerbaïdjan** tenue en décembre, la FH a mentionné la problématique des droits de douane de 15% sur les produits horlogers et a plaidé pour une réduction de ceux-ci.

En novembre, une mission économique a été organisée avec la Secrétaire d'Etat Marie Gabrielle Ineichen-Fleisch (voir photo) en **Corée du Sud**. A cette occasion, la FH a demandé la suppression de la Special Excise Tax de 20%, qui s'applique sur les montres de plus de 1'000'000 de wons. Elle a également souligné que, malgré certaines



améliorations concernant les décisions de l'Office de la propriété intellectuelle coréenne, dans des cas d'opposition, on devait encore déplorer que de nombreuses marques utilisaient abusivement des indications géographiques suisses.

Depuis 2006, la Suisse applique la résolution 1718 du Conseil de sécurité des Nations Unies et a arrêté des mesures de coercition à l'encontre de la **Corée du Nord**. L'ordonnance fédérale y relative prévoit, entre autres, l'interdiction de fourniture et de vente d'armes de toutes sortes, de prestations de service ou de services financiers liés à ces produits. Sont également interdits la fourniture, la vente et le transit en Corée du Nord de certains articles de luxe, tels que les «montres et articles d'horlogerie de haute valeur». En l'espèce, le seuil de valeur est fixé à 1'000 francs (prix export).



C'est dans ce contexte que, courant décembre, la FH a reçu la visite d'une délégation du panel onusien chargé de vérifier l'application de cet embargo. Elle était accompagnée d'un représentant du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). La FH a présenté l'état des exportations horlogères à destination de la Corée du Nord, qui indique que ces dernières sont très faibles (94'000 francs en 2009 et 60'000 en 2010) Quant au prix moyen, il est nettement inférieur à 1'000 francs. La délégation a donc pu constater qu'en matière horlogère, l'embargo était ainsi respecté.

Le 11 novembre, la FH a été consultée lors de la visite en Suisse du ministre de l'économie de la **Hongrie**. Elle a indiqué que, lors de saisies de montres contrefaites par la douane hongroise, les coûts, indépendamment des frais judiciaires, étaient calculés par jour d'entreposage et devaient être pris en charge par les marques concernées. Ces coûts se révélaient trop lourds compte tenu des faibles quantités saisies. Il a été demandé qu'une solution satisfaisante soit trouvée, à savoir aucun coût pour les saisies inférieures à 100 pièces et un forfait fixe indépendant de la longueur de la procédure pour les saisies plus importantes.

Lors de la commission mixte Suisse-**Kazakhstan** tenue en avril à Astana, la partie suisse a tenu à rappeler que les droits de douane à l'importation sur les montres s'élevaient à 20% et a demandé une réduction de ces derniers. Elle a également dénoncé le manque de volonté politique des autorités face au commerce des contrefaçons, le Kazakhstan étant un territoire de transit pour les produits contrefaits en provenance de Chine.

Une mission économique mixte conduite par le secrétaire d'Etat M. Gerber en février-mars en **Tunisie** a permis de relancer la demande faite à ce gouvernement de réduire la taxe de consommation de 90% sur les montres en métaux précieux, qui pénalise fortement les produits suisses.

Le 11 mai, lors de la quatrième Commission mixte réunie à Belgrade (**Serbie**), les négociateurs suisses sont revenus sur les demandes en cours. Ainsi, ont été évoqués le problème lié à la non-adhésion de la Serbie à la Convention de Vienne et le ré-estampillage d'articles en métaux précieux, ainsi que les contrôles supplémentaires

appliqués aux bracelets en cuir. Par ailleurs, un renforcement de la lutte anticontrefaçon et la destruction des pièces confisquées ont été également demandés.

Une mission de l'Ambassadeur Eric Martin a été effectuée au début du mois d'octobre en **Turquie**. A cette occasion, la FH a remis un mémorandum faisant état de ses préoccupations en matière de contrefaçons. La Turquie est un pays de transit pour les produits contrefaits, dont les montres, et les douaniers turcs ne contrôlent pas la situation en ce domaine.

Du 13 au 18 novembre, une mission économique mixte a été décidée sur l'initiative de la Secrétaire d'Etat Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch. Dans ce cadre, la FH s'est déclarée intéressée à la négociation d'un accord de libre-échange entre la Suisse et le **Vietnam**, l'accord OMC négocié avec ce pays maintenant des droits de douane assez élevés de 15 à 20% sur les produits horlogers.

Le **Carnet ATA** est un outil promotionnel auquel les horlogers suisses recourent massivement. Force est toutefois de constater qu'un certain nombre de pays n'ont toujours pas adhéré à la convention douanière sur le Carnet ATA ou, par extension, à la Convention d'Istanbul. Partout où cela s'avère souhaitable et envisageable, la FH plaide en faveur d'une telle adhésion. En 2011, ce fut notamment le cas vis-à-vis de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Koweït et du Vietnam.

Il est donc particulièrement satisfaisant de constater que l'utilisation du Carnet ATA est devenue effective aux Emirats arabes Unis et au Mexique au cours de la période sous revue.

Précisons, en ce qui concerne les Emirats arabes unis, que les Carnets ATA ne sont pour l'instant autorisés que via Dubaï, et qu'ils ne sont acceptés que pour le transit ainsi que pour les marchandises non accompagnées, l'utilisation dans le trafic postal restant exclue.

Rappelons aussi que si le Mexique a adhéré depuis de nombreuses années à ladite convention, son entrée en vigueur a été longuement retardée par les difficultés liées à la désignation d'un organisme garant. C'est donc maintenant chose faite. A noter que les carnets doivent être rédigés en espagnol et qu'ils sont également valables pour les marchandises non accompagnées, mais pas pour le trafic postal ni le transit.



Enfin, rappelons que le Brésil a ratifié récemment la Convention d'Istanbul et que le processus de désignation de l'organisme garant est actuellement en cours. En principe, l'entrée en vigueur de l'utilisation du Carnet ATA sur territoire brésilien devrait intervenir courant 2012.

Information et relations publiques

Une des activités importantes de la FH concerne les relations avec les médias qu'il convient d'informer régulièrement sur l'évolution de la branche ou sur des sujets horlogers particuliers au moyen de communiqués, d'articles ou d'interviews.

Au-delà des contacts réguliers avec la presse horlogère et des nombreuses sollicitations lors des salons horlogers, le SIHH en janvier et Baselworld en mars, le président a notamment donné des interviews aux organes de presse suivants: Actu-PME, the Business Times, Singapour, Journal de la Chambre France-Suisse pour le commerce et l'industrie, L'Agefi, Le Temps, L'Express/L'Impartial, Canal 3 (radio biennoise bilingue), RJB (Radio Jura bernois), Telebiilingue (télévision régionale biennoise), Le Figaro (France), International Herald Tribunes, New York Times, chaîne TV chinoise CCTV.

En outre le président est intervenu lors de divers forums et a donné des conférences: Crédit Suisse à Zurich, Union des fabricants à Paris, Pôle industriel Arve-Industries, Association suisse pour l'approvisionnement et l'achat, Association pour le développement de la Vallée de Joux, ASAGE-Club Luxe à Genève, Gymnase français de Bienne, Ecole des Arts appliqués de La Chaux-de-Fonds, Chambre de commerce du Tessin à Lugano, Fédération suisse de la franchise.

La FH a lancé la mise à jour du Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie, dénommé «**Dictionnaire Berner**». Le dictionnaire a été édité en 1961. C'est l'œuvre de Georges-Albert Berner (1883 - 1976), ancien directeur de l'école d'horlogerie de Bienne (1927 - 1952) et ancien président de la Société suisse de chronométrie (1930 - 1933). Avec l'arrivée de l'électronique, il s'est avéré indispensable de compléter la version de 1961. Les travaux engagés à cet effet ont débouché sur la publication, en 1995, du Complément au Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie.

Dès 1995, le Dictionnaire Berner se composait en fait de deux ouvrages, ce qui n'était pas très pratique pour la consultation. C'est pourquoi, il avait été décidé de fondre les deux ouvrages en un seul, d'où la version consolidée actuelle, qui date de 2002. Cependant, les définitions et les dessins n'ont pas évolué depuis 1995, voire 1961.

Lors des travaux de consolidation et de mise en ligne, il est apparu que des définitions sont devenues obsolètes ou méritent une adaptation. De plus, certains spécialistes du monde horloger estiment que le Dictionnaire Berner doit être complété par de nouvelles définitions.

Le projet est conduit par la FH avec l'aide d'un groupe d'experts, dont les membres sont les suivants: Estelle Fallet, conservatrice en chef, Musée d'art et d'histoire, Genève, Bernard et Marlyse Muller, designers et auteurs de livres horlogers, Hélène Pasquier, ETA, Marco Richon, ancien conservateur du Musée Omega, Antoine Simonin, ancien directeur du Wostep et éditeur de livres horlogers, François Klopfenstein, ETA, et Jean-Pierre Golay, Franck Muller. La présidence du groupe est assurée par Jean-Daniel Pasche (FH) et l'administration du projet par Philippe Pegoraro (FH).

Les **statistiques horlogères** ont fait l'objet de nombreuses demandes particulières et de diverses présentations externes. Leur diffusion à un large public, composé de professionnels de la branche, de journalistes, d'analystes financiers, d'étudiants et d'autorités administratives, s'est faite par l'intermédiaire de plusieurs canaux. Les différents sites Internet de la FH sont restés le principal outil de référence pour la consultation des statistiques d'exportations horlogères. Celles-ci ont également été détaillées régulièrement dans le magazine trimestriel Tendances et dans des communiqués de presse semestriels.

De son côté, la **Revue FH**, publication bilingue français-anglais tirée à quelque 1'630 exemplaires, a offert à ses lecteurs un vaste panorama de l'actualité horlogère helvétique et internationale tout au long de ses vingt numéros. Quant au Rapport d'activité 2010, il a été diffusé à 850 exemplaires dans une édition tête-bêche français-allemand. Enfin, le site Internet www.fhs.ch a poursuivi la diffusion aux internautes - mais aussi et surtout aux membres FH par l'intermédiaire de son extranet - d'une information aussi large que détaillée. En septembre, le Service Information a connu un



grand changement: Alain Bianchi, rédacteur en chef de la Revue FH et responsable de ce département depuis 37 ans, a quitté la FH pour une retraite bien méritée. Sa collaboratrice de longue date, Janine Vuilleumier, a repris son poste, épaulée par Marjorie Connole.

L'exposition thématique **Think Time - Think Swiss Excellence** a fait escale au Luxembourg, dans le cadre de la manifestation biennale «Les journées de la passion», qui se sont déroulées au Cercle municipal en novembre 2011. Durant trois jours, de nombreux consommateurs sont venus s'informer sur l'industrie horlogère suisse au sein de cette unique manifestation horlogère organisée dans le Grand-Duché. Plus de 34 marques suisses ont été présentées par des bijoutiers, horlogers et joailliers luxembourgeois. Lors du cocktail d'ouverture, les exposants ont profité d'inviter leurs clients, la jet-set et des célébrités locales. Afin de s'assurer la présence des collectionneurs, certains détaillants avaient sollicité spécialement leurs fournisseurs suisses afin d'obtenir des pièces d'exception. Un musée helvétique et quelques marques ont collaboré pour présenter une exposition dédiée à l'histoire du chronomètre.

Think Time - Think Swiss Excellence invite le visiteur, par l'intermédiaire de huit panneaux high-tech où les technologies de l'image et du son occupent une place privilégiée, à porter un regard actuel sur les contenus qui défilent avec, comme fil rouge, le rappel de ce qui rend l'horlogerie suisse et son savoir-faire uniques. L'illustration de processus de fabrication combinée à l'exposition de composants de la montre, d'outils ou de fournitures, parfois à peine visibles à l'œil nu, apporte une dimension concrète à l'exposition. L'ensemble souligne le caractère moderne d'une industrie toujours à la pointe du progrès.

Depuis son inauguration en 2003, cet instrument de promotion a été présenté dans plus de vingt pays (Europe centrale, Russie, Sud-est asiatique, Moyen-Orient et Amérique latine). Au fil des ans, placé à plusieurs reprises dans des centres commerciaux ou aux abords d'un espace occupé par des vitrines de représentants locaux de marques suisses, Think Time - Think Swiss Excellence s'est avérée être un atout pour convaincre le consommateur d'acheter une montre suisse. Grâce à son caractère modulable, qui lui permet de s'intégrer facilement à n'importe quel environnement, cette plate-forme promotionnelle a également animé

des salons horlogers, des congrès et séminaires d'instances non horlogères, ainsi que des événements promotionnels ou marketing organisés par nos membres. La FH assure toute la logistique de déplacement de la structure (transport, montage, démontage) et la présence d'un délégué durant l'évènement.

Le **Comité des exposants suisses** à Baselworld, dont le secrétariat est assuré par la FH, a siégé à Neuchâtel le 23 juin 2011 sous la présidence de François Thiébaud. Les points importants discutés ont été le rapport sur Baselworld 2011 présenté par la direction du Salon invitée à cette occasion et le programme promotionnel en faveur des exposants suisses, présenté par Darwel, agence de presse du Comité.

Une délégation du Comité des exposants suisses, dont un représentant de la FH, a participé à l'assemblée du Comité mondial de Baselworld, présidée par Jacques. J. Duchêne. Lors de cette réunion, qui s'est déroulée durant la manifestation horlogère, une rétrospective sur Baselworld 2011 et un regard tourné vers l'avenir - l'édition 2013 représentant un grand tournant pour le salon - ont été abordés.

Depuis de nombreuses années, le Comité des exposants suisses organise le stand du «Swiss Press Centre», qu'il partage avec la FH. L'agence de presse, mandatée par le Comité depuis plus de 50 ans, gère cet espace et reçoit plus de 800 journalistes pour les informer et leur remettre de la documentation sur les nouveautés présentées par les exposants suisses.

L'Assemblée générale 2011 s'est tenue à Delémont le 30 juin en présence des délégués et des membres FH, ainsi que de nombreux invités. Parmi ces derniers, on notait la présence de Michel Probst, Ministre de l'économie et de la coopération du canton du Jura, Pierre Kohler, Maire de Delémont, et de Claude Ruey, Conseiller national vaudois et Président de santésuisse, le conférencier du jour.

Le 18 mai, la FH a accueilli une délégation forte de plus de 25 hommes d'affaires pakistanais dans le cadre d'un voyage organisé par le **Swiss Business Council de Karachi**. L'occasion a ainsi été donnée de leur présenter l'industrie horlogère suisse sous ses multiples aspects (évolution de la branche, produits, marchés, Swiss made, etc), le rôle et les activités de la FH, ainsi que de les sensibiliser à la



problématique de la lutte anticontrefaçon. Cette journée horlogère a ensuite été ponctuée par une visite des ateliers de La Montres Hermès, à Brügg, durant laquelle les participants ont notamment pu découvrir tout le savoir-faire et l'expertise requis par la manufacture tant au niveau de la confection des bracelets de montres que de celui de l'assemblage des garde-temps.

Le 4 novembre, la FH a accueilli une vingtaine d'étudiants de la **Turku School of Economics** en visite en Suisse dans le cadre d'un voyage d'études. L'occasion a ainsi été donnée de leur présenter l'industrie horlogère suisse sous ses multiples aspects (évolution de la branche, produits, marchés, Swiss made, etc), le rôle et les activités de la FH, ainsi que de les sensibiliser à la problématique de la lutte anticontrefaçon.

Lutte contre les contrefaçons

Par le biais de ses services juridique et anticontrefaçon, ainsi que de sa Cellule Internet, la FH est fortement impliquée dans la lutte contre les contrefaçons. Réservées aux membres du groupement anticontrefaçon (GA), respectivement de la Cellule Internet, ces prestations regroupent plusieurs activités: analyse de fausses montres, protection des indications géographiques suisses, investigations sur les marchés, défense des droits de propriété intellectuelle d'un membre, sensibilisation des autorités et de la population, lutte contre la vente de contrefaçons sur Internet.

Comme le GA publie un rapport d'activité séparé chaque année, nous n'allons pas le reproduire ici in extenso, mais en donner les grandes lignes. Toutefois, les personnes intéressées à recevoir des informations plus détaillées peuvent demander un exemplaire de ce rapport au service juridique.

Au niveau des opérations sur le terrain, on peut relever plusieurs actions spectaculaires en Amérique latine, notamment au **Brésil**. Les quantités de marchandises saisies se montent à plusieurs millions de pièces, tous produits confondus. Quant aux produits horlogers, quelque 100'000 pièces ont été séquestrées durant ces actions. Vu les grands événements à venir au Brésil - les Jeux olympiques à Rio et la Coupe du monde de football - les autorités brésiliennes semblent faire de la lutte anticontrefaçon une priorité. Espérons

qu'il ne s'agit pas là d'une initiative éphémère! La FH observe donc avec satisfaction que la stratégie porte ses fruits, que la visibilité des produits contrefaits a baissé de façon significative et que les fausses montres se font également plus rares dans les vitrines des magasins.

Aux **Caraïbes**, la FH opère depuis quelques années avec succès. En février 2011, un nouveau raid important a été effectué à Saint Martin (Antilles néerlandaises) et cette action a permis de mettre la main sur plus de 3'200 contrefaçons horlogères de plusieurs marques suisses.

Dû à leur position géostratégique et à leurs énormes zones franches, les **Emirats arabes unis** sont considérés comme une plaque tournante de la contrefaçon. La FH est active depuis de nombreuses années dans cette zone et s'est associée en 2011 avec un nouvel interlocuteur local proposant des services d'investigations et juridiques. Fin septembre, sur la base d'enquêtes effectuées et de dépôts de plaintes pénales, la police a perquisitionné deux appartements utilisés comme entrepôts par des ressortissants chinois. Ces actions ont permis la saisie de plus de 7'000 fausses montres suisses. Des actes de violence ont malheureusement accompagné ces opérations, mais fort heureusement, il n'y a eu qu'un blessé léger. Suite à cet incident, la police a reçu la consigne d'être armée lors de futures opérations de ce genre.

En **Italie**, la FH est sur le point de négocier un accord de coopération avec la Guardia di Finanza (GdF). Cette unité compte parmi ses effectifs plus de 70'000 personnes. Elle est particulièrement active dans la lutte contre la contrefaçon et peut régulièrement se targuer d'importants succès dans ce domaine, comme par exemple le démantèlement d'un atelier clandestin d'assemblage de montres contrefaites et la saisie de plus de 800'000 montres en juillet 2010 à Prato. Quant aux montres contrefaites, la GdF est souvent confrontée à des saisies multimarques et rencontre, par conséquent, des difficultés d'identification des produits séquestrés. Au lieu de s'adresser séparément à chaque firme horlogère concernée et afin de ne pas trop ralentir la procédure, la GdF fait souvent appel à la FH pour l'assister dans le travail d'identification. Afin de donner un cadre formel à cette collaboration et de renforcer les liens entre les deux parties, la FH et la GdF souhaitent signer un accord de coo-



pération, dont les objectifs principaux seraient de décharger les marques membres du groupement anticontrefaçon de la FH de ce travail d'identification qui est non seulement coûteux, mais qui prend également beaucoup de temps.

Depuis quelque temps déjà, la FH observe une recrudescence des saisies en **Grèce**. Ces actions, impliquant à chaque fois plusieurs dizaines de milliers de montres contrefaites, ont principalement été menées dans des locaux de stockage découverts à Athènes par la police économique locale. La collaboration avec les autorités n'est pas toujours sans faille, mais la FH suit ces cas avec persévérance afin de garantir que les pièces saisies soient détruites le plus rapidement possible.

Au niveau de la surveillance de la **Hong Kong Watch and Clock Fair** – deuxième foire horlogère mondiale après Baselworld – le bilan relevé est satisfaisant. Sur dépôt de plainte de la FH, le Panel de la foire a prononcé 32 violations de designs et de marques des membres du GA, exigeant le retrait immédiat des objets litigieux pour la durée de la foire. L'effet dissuasif de cette action de surveillance, en place depuis 2008, commence à porter ses fruits. Les copies sont toujours nombreuses, mais moins flagrantes, et on croit déceler une légère tendance à la baisse. Les efforts de la FH au sein de ce salon seront poursuivis lors de l'édition 2012.

Dans le cadre de **Baselworld**, la FH a entamé, il y a plusieurs années déjà, une étroite collaboration avec les douanes suisses. Deux jours avant l'ouverture du Salon, elle est présente aux aéroports de Zürich et de Bâle, porte d'entrée pour les montres destinées à être exposées à Baselworld. Dans le cadre de ce partenariat, la FH renseigne les exposants arrivant de l'étranger sur les dispositions en vigueur en matière de Swiss made et effectue des contrôles. Lorsqu'un modèle ne répond pas aux critères et affiche une fausse indication de provenance suisse, il n'est pas rare que le propriétaire le modifie directement sur place en rendant les inscriptions illisibles. Il s'engage ensuite formellement, vis-à-vis de la FH, en signant un arrangement. Durant les jours de la foire, la surveillance est continue et les stands sont contrôlés un par un.

Du côté de la **sensibilisation des autorités**, la FH a participé à plusieurs séminaires de formation donnés aux douaniers français, roumains et

belges. Les douaniers assurent des tâches de protection et de contrôle des marques, des indications de provenance et de design. Grâce à eux et à leur perspicacité, de nombreuses saisies peuvent être effectuées. Pendant ces séminaires de formation, la FH leur transmet les instructions nécessaires afin d'identifier une fausse montre suisse sans avoir la vraie à disposition. L'accent est notamment porté sur l'examen des documents douaniers.

En 2011, La **Cellule Internet** a opéré des notifications contre 1'100 sites dédiés à la contrefaçon. Dans 35% des cas, la fermeture de ces derniers s'en est suivie. Il s'est toutefois agi d'attaquer en priorité les sites les plus visibles car les contrefacteurs se livrent entre eux une lutte acharnée pour apparaître dans les premiers résultats des moteurs de recherche. Ces sites consacrent des moyens importants tant en publicité qu'en stratégie de «camouflage» afin d'éviter de révéler leur véritable origine. En outre, ils n'hésitent pas à faire appel à des hébergeurs peu scrupuleux qui brouillent également les cartes. Pour les sites les plus visibles, il est donc important de procéder à des achats tests et de tenter de suivre d'une part la piste de l'argent (qui encaisse le produit de ces ventes?) et d'autre part de tracer l'expéditeur des paquets. D'autres procédures, notamment en saisie de noms de domaine aux Etats-Unis, sont également envisagées afin de porter un coup fatal à des sites frauduleux bien connus depuis des années.



Des indices probants montrent en effet que certains sites vendent des centaines de montres par jour et sont donc très actifs. De ce fait, il est nécessaire d'enrayer la possibilité de vente sur Internet en collaborant avec les organismes de paiement en ligne (tels que les cartes de crédit), ainsi qu'avec les transporteurs privés, chargés de convoier ces biens jusqu'au destinataire final. En effet, plus de 40% des ventes de contrefaçons de montres s'effectuent désormais sur la Toile. Malheureusement, les autorités pénales ne montrent pas toujours une réelle



volonté d'agir efficacement contre ces sites, même dans des pays comme la Suisse ou l'Allemagne. Il est donc nécessaire de travailler avec l'ensemble des intermédiaires techniques au sens large afin de couper le lien entre le vendeur et l'acheteur et de réduire à néant la possibilité de procéder à une vente illégale.

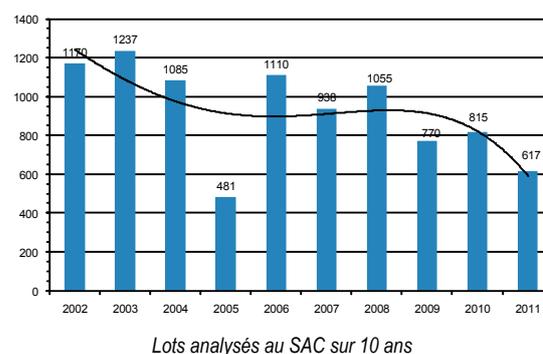
Le nombre d'enchères retirées sur l'ensemble des plateformes mondiales était en constante augmentation ces dernières années. On observe toutefois une stabilisation en 2011 (environ 265'000 enchères retirées) due en particulier aux mesures enfin prises par la plateforme américaine iOffer l'automne dernier. Combat gagné pour la Cellule Internet pour qui cet enjeu représentait un important cheval de bataille.

Dès lors, il a été possible de consacrer plus de temps à surveiller d'autres plateformes, en particulier en Turquie et dans d'autres pays européens, outre l'Asie. Le développement et la mise en œuvre de nouveaux outils permettant de centraliser la surveillance des plateformes a permis également de rationaliser les actions et de renforcer une surveillance plus étendue. Cette veille a en outre été développée sur les plateformes asiatiques car il était devenu urgent de protéger les consommateurs de produits authentiques de cette région.

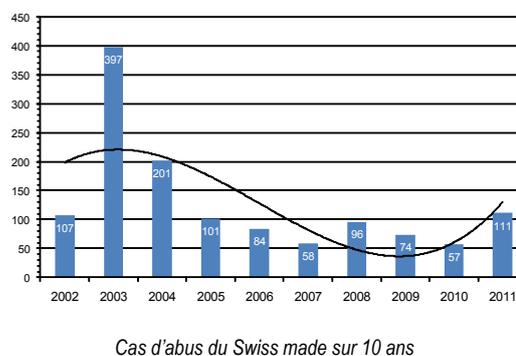
Le projet WebIntelligence a ainsi été développé à point nommé afin d'automatiser au maximum la détection, l'extraction et le monitoring des sites proposant de la contrefaçon de montres. Ce projet, mené durant douze mois en collaboration avec la Berner Fachhochschule/Haute école spécialisée bernoise, arrive à échéance début 2012. Il permettra à la Cellule Internet de travailler de manière beaucoup plus rapide et efficace.

Nouveaux venus, les réseaux sociaux ont été pris d'assaut par les contrefacteurs, qui n'hésitent pas à promouvoir massivement leur site via des pages sur Facebook ou des vidéos postées sur des plateformes comme YouTube afin d'augmenter la visibilité de leurs offres. Si 90% des marques horlogères sont présentes sur les réseaux sociaux les plus importants (Facebook, Twitter, YouTube), plus de 55% d'entre elles se disent victimes d'abus sur ces nouveaux médias. Là également, des stratégies de surveillance et de notification ont été mises en place par la Cellule internet.

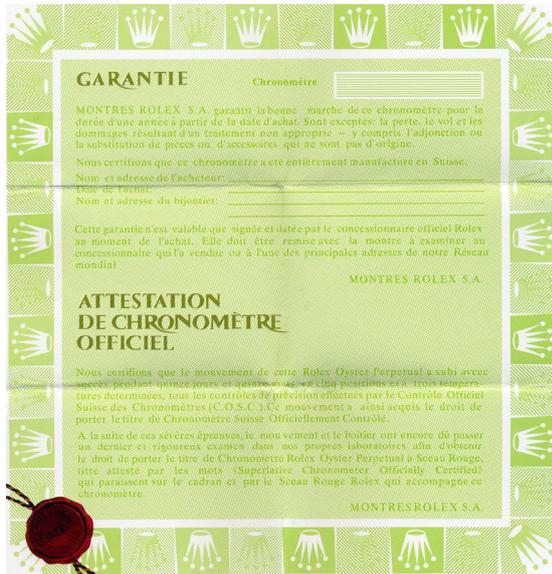
Dans l'année sous revue, le **Service anticontrefaçon** qui procède, rappelons-le, à l'analyse technique de fausses montres, a reçu 617 échantillons pour examen, soit 198 de moins qu'en 2010 (-24%).



Le résultat de ces analyses a été consigné dans 533 rapports d'origine, soit 95 de moins qu'un an auparavant (-15%). Les pièces répertoriées usurpent 53 marques différentes (idem en 2010). Les échantillons listés en 2011 ont été saisis ou acquis dans 24 pays (27 en 2010). Montres et rapports ont été acheminés aux titulaires de droits ainsi qu'aux entités à l'origine de la saisie.

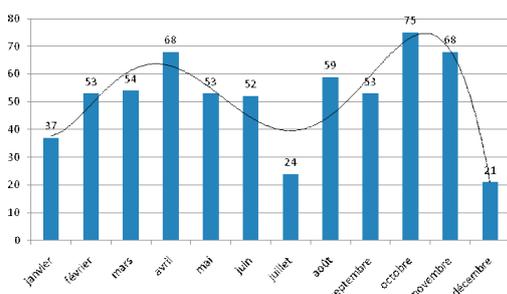


Comme d'habitude, la grande majorité des échantillons (82%) constitue des contrefaçons de marques et/ou de modèles. Le solde est constitué par les indications de provenance illicites, c'est-à-dire toutes les pièces qui ne constituent ni des contrefaçons de marques ni des copies de modèles, mais qui arborent une fausse indication de provenance suisse (Swiss made, Fabriqué en Suisse ou un dérivé comme Genève). Pour ces dernières, le service anticontrefaçon a élaboré dans l'année sous revue 37 rapports (23 en 2010), passant sous la loupe 111 échantillons (57 en 2010).



A la copie de marques ou de modèles s'ajoutent encore les fausses indications techniques, principalement le label «Chronomètre», et les faux poinçons de métaux précieux. Ces dernières années, le label «Chronomètre», au bénéfice d'une popularité grandissante, a attiré toutes les convoitises. En 2011, la FH a relevé 92 cas utilisant de manière abusive cette estampille ou ses dérivés, que ce soit sur la montre ou sur les documents commerciaux qui accompagnent (175 en 2010).

En outre, le Service anticontrefaçon a livré onze rapports de synthèse (seize en 2010), en complément des rapports d'origine. Fondés sur un corpus de quinze pièces minimum, ces rapports dressent un panorama statistique de la contrefaçon par marque et par modèle, apportant ainsi des éléments de réflexion supplémentaires susceptibles d'être intégrés dans la stratégie de lutte élaborée par les entreprises concernées. Parallèlement, ces rapports de synthèse permettent d'actualiser les



Ventilation mensuelle des lots analysés en 2011

fiches d'analyse du risque destinées aux Autorités douanières suisses et étrangères, en complément des demandes d'intervention. Ces fiches illustrent pour chaque marque les modèles dits «à risque» (statistiquement les plus contrefaits) et leur provenance, de manière à aider les douaniers dans la mise en place de contrôles mieux ciblés, donc plus efficaces.

Sur le plan technique, un enseignement majeur se dégage de l'exercice sous revue. Il concerne l'amélioration qualitative des contrefaçons examinées par nos horlogers spécialisés. Fait remarquable, ce saut qualitatif porte sur tous les éléments du produit, les matériaux utilisés, les mouvements, la finition et le conditionnement. Il s'agit-là d'une évolution préoccupante dans la mesure où, à ce niveau-là de qualité, les fausses montres sont à même d'entrer dans le réseau officiel de distribution. En 2011, plusieurs exemples de pénétration du circuit licite de distribution ont ainsi été mis en évidence.



En Suisse, de janvier à décembre, sur la base de la demande d'intervention collective déposée par la FH, les autorités douanières ont ouvert 146 dossiers (221 en 2010). La répartition des saisies se fait comme suit (entre parenthèse les chiffres 2010): Bâle-Mulhouse: 21 (34), Genève-Cointrin: 74 (45), Zürich-Kloten: 48 (142) et Berne: 3 (0). Onze marques ont été concernées par cette procédure (16 en 2010). La notification s'accompagne de photos des pièces saisies, sur la base desquelles le Service anticontrefaçon confirme la falsification.



Plus que le nombre de pièces saisies dans ce cadre (170 montres), la demande d'intervention nous a permis en 2011 de prendre contact avec 146 personnes domiciliées en Suisse pour les mettre en face de leurs responsabilités. Ce contact direct, parfois un peu vif, avec les consommateurs - certains d'entre eux apparaissant comme des acheteurs compulsifs sur Internet - revêt un aspect de sensibilisation qui n'est pas à négliger.

Normalisation

Hormis la publication de la nouvelle norme EN 1811 relative à la libération du nickel (voir Faits marquants), l'année 2011 a principalement été marquée par le Congrès international ISO/TC114 - Horlogerie ainsi que par l'entrée en fonction de Patrick Lötscher en tant que nouveau responsable du Service NIHS.

ticiper (Allemagne, Chine, France, Hong Kong, Japon et Suisse). Cette rencontre bisannuelle a vu l'avancement de nombreux travaux. Suite à la préparation et à la présentation de la délégation suisse, un des faits marquants de ce Congrès a été la décision de réviser la norme ISO 1413 *Montres résistant aux chocs*. Les chocs aléatoires sur des montres complètes, ainsi que la problématique sur sabot (matière, écrouissement), sont les principaux éléments à considérer. Pour mener à bien ces travaux, un groupe de travail (ISO/TC114/SC1/WG1) a été créé et a rapidement été actif puisque deux réunions de travail ont déjà eu lieu en 2011. Sous l'impulsion du service NIHS, ces rencontres se sont déroulées de manière inédite puisque, pour la première fois, la vidéoconférence a été utilisée.

Le projet ISO/WD 13098 *Boîtes de montres en matériau dur – Exigences générales et méthodes d'essais* n'ayant pas progressé et même largement dépassé le délai fixé par ISO, il a été annulé. Cependant, ne voulant pas complètement l'abandonner, les délégations présentes à Berlin ont pris la résolution de maintenir le groupe de travail en activité, d'en donner la responsabilité au secrétariat ISO/TC114 et de passer le projet ISO/WD 13098 en *Spécification technique*. L'idée de réalisation d'une norme au sujet des boîtes de montres en matériau dur est, à terme, toujours maintenue, mais il faudra «repartir à zéro», en accord avec les procédures ISO (NWIP).

Par ailleurs, les résolutions prises lors de ce Congrès, ainsi que les travaux en cours d'année, ont permis d'avancer ou de finaliser la révision de plusieurs normes, telles que ISO 3764 *Instruments horaires - Mouvements - Formes, dimensions et nomenclature*; ISO 10552 *Instruments horaires - Couronnes et tubes étanches - Constructions et dimensions*; ISO 3160-2 *Boîtes de montres et leurs accessoires - Revêtements d'alliage d'or - Partie 2: détermination du titre, de l'épaisseur, de la résistance et de l'adhérence*; ISO 23160 *Boîtes de montres et leurs accessoires – Essais de résistance à l'usure, aux rayures et aux impacts*; ISO 6426-2 *Vocabulaire horloger – Partie 2: Définitions technico-commerciales*; ISO 13074 *Pendules et pendulettes analogiques à quartz – Dimensions des ajustements pour les aiguilles*.

Notons enfin que, suite aux examens systématiques, les normes ISO 14368-1 *Verres de montres minéraux et en saphir – Partie 1: Dimensions et tolérances* et ISO 16253 *Boîtes de montres et leurs*

INB Interdisziplinärer Normenbereich Secteur interdisciplinaire de normalisation		Schweizer Norm Norme Suisse Norma Svizzera		SN
				EN 1811
ENGTZUGS-NORM DER SCHWEIZERISCHEN NORMEN-VEREINIGUNG SNV		NORME EUROPÉENNE DE L'ASSOCIATION SUISSE DE NORMALISATION		
Einsatz / Remplacement:		Ausgabe / Edition: 2011-08		
SN EN 1811+A1:2008				
Méthode d'essai de référence relative à la libération du nickel par les assemblages de tiges qui sont introduites dans les parties percées du corps humain et les produits destinés à entrer en contact direct et prolongé avec la peau				
Referenzprüfverfahren zur Bestimmung der Nickellässigkeit von sämtlichen Stäben, die in durchstochene Körperteile eingeführt werden und Erzeugnissen, die unmittelbar und länger mit der Haut in Berührung kommen				
Reference test method for release of nickel from all post assemblies which are inserted into pierced parts of the human body and articles intended to come into direct and prolonged contact with the skin				
Die Europäische Norm EN 1811:2011 hat den Status einer Schweizer Norm.				
La Norme européenne EN 1811:2011 a le statut d'une Norme suisse.				
Für diese Norm ist in der Schweiz das << INB/NK 164 Schmuckwaren >> des Interdisziplinären Normenbereichs zuständig.				
En Suisse la présente Norme est de la compétence du << INB/KN 164 Joaillerie, bijouterie >> du Secteur interdisciplinaire de normalisation.				
© SNV 2011	Herausgeber / Editeur SNV Schweizerische Normen-Vereinigung	Vertrieb / Distribution SNV Schweizerische Normen-Vereinigung	Referenznummer / N° de référence SN EN 1811:2011 fr	
Anzahl Seiten / Nombre de pages: 29	Blattgröße 29 CH-8400 Winterthur	Blattgröße 29 CH-8400 Winterthur	Preisliste / Classe de prix: 0014	
657011- 0201				

Au niveau mondial, l'événement majeur de l'année s'est donc déroulé à Berlin, lors du Congrès international du Comité ISO/TC114 - Horlogerie, qui a eu lieu du 9 au 13 mai 2011 (voir photo page suivante). La parfaite organisation de notre hôte a permis à six délégations d'y par-



accessoires – Revêtements déposés en phase vapeur ont été confirmées pour une période de cinq ans. Au niveau européen, le Service NIHS est chargé par SNV (Schweizerische Normen-Vereinigung) du secrétariat du comité interdisciplinaire INB/NK 164, qui est en fait l'institution miroir de comités européens (CEN) ou internationaux (ISO). L'année 2011 a vu deux changements majeurs. En effet, il a été décidé d'ajouter le nouveau comité CEN/TC 410 *Confiance des consommateurs et nomenclature dans l'industrie du diamant*, alors que, presque simultanément, les membres du comité CEN/TC283 *Métaux précieux - Utilisation dans le domaine de la bijouterie et des produits similaires*, ont décidé de dissoudre ledit comité car il s'avère que les métaux précieux sont déjà traités dans le cadre d'autres activités. Durant cette année, les experts suisses ont eu l'occasion de participer à quelques congrès (Copenhague, Milan) et ont surtout été actifs dans le domaine de la régulation des substances dangereuses (REACH, RoHS). Au niveau national, les travaux ont porté sur la continuation de la révision des normes NIHS 07-02 *Dessins* et NIHS 96-50 *Procédé pour estimer la résistance aux agents chimiques et climatiques d'un habillage horloger*. Le développement de la nouvelle norme NIHS 61-30 *Verres de montres – Traitements antireflet* s'est également poursuivi. Relevons aussi qu'a débuté le projet de nouvelles normes NIHS concernant les filetages miniatures qui remplaceront, à terme, les normes NIHS 06-02 *Filetages S de S 0,30 à S 1,40* et NIHS 06-05 *Filetages S – Pas P de 0,080 à 0,300*.

Notons encore, en collaboration avec une société externe, la réalisation d'une bibliothèque de com-

posants 3D basés sur les exigences de plusieurs normes NIHS (disponible sur DVD).

Finalement, la décision a été prise de lancer les travaux de réédition de l'ouvrage «Extrait des normes de l'industrie horlogère suisse», datant de 2005, alors que, pour la première fois depuis sa mise en place, la vente des normes en format électronique (PDF) a dépassé les ventes en format papier.

Prestations juridiques, économiques et commerciales

Des questions relatives au label Swiss made, contrats de distribution, usurpation de marques horlogères suisses dans des pays étrangers, règles d'origines préférentielles et non-préférentielles, législation en matière de substances dangereuses... voici un petit aperçu des activités traitées par le Service juridique de la FH en 2011. Trois sujets méritent une mention particulière sous ce chapitre. Sur le plan des substances dangereuses, la commission Veille législative de la FH a suivi le développement de la législation en la matière. En 2011, c'est notamment le règlement REACH et son évolution qui ont fait l'objet d'une surveillance accrue. D'une part, il convient d'observer la «liste candidate», qui recense les substances se trouvant dans un processus d'autorisation, d'autre part, il est important d'informer les membres FH sur les nouvelles dispositions en matière de cadmium et de plomb (Annexe XVII REACH) et d'intervenir auprès des autorités communautaires lorsque les intérêts de l'industrie horlogère suisse le justifient.



Le 1er juillet 2011, le texte final de la nouvelle directive RoHS II, qui concerne l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, a été publié dans le Journal officiel de l'Union européenne. Cette nouvelle directive, qui concerne également les montres à quartz, reprend la limitation de l'utilisation des six substances, qui étaient déjà visées par la version précédente (dont le plomb, le mercure et le cadmium) et qui requiert l'apposition du marquage «CE» soit sur le produit ou - lorsque la nature du produit ne le permet pas ou ne le justifie pas - sur l'emballage ou sur les documents d'accompagnement de ce dernier.

La FH suit également l'évolution de la législation américaine, en particulier en matière de piles-bouton sans mercure. Certains Etats américains ont adopté des législations interdisant totalement les piles-boutons contenant du mercure. La provenance des matières premières, comme l'or par exemple, est un autre sujet d'actualité aux Etats-Unis et une nouvelle loi appelée «Dodd-Frank-Act» en fait son cheval de bataille. Visant en premier lieu le système financier américain, cette loi contient également une disposition réglant les obligations des sociétés utilisant de l'or en provenance de la République démocratique du Congo et des pays avoisinants.

Autre sujet d'importance, le Service juridique de la FH a renseigné de nombreuses sociétés suisses et étrangères sur l'utilisation du Swiss made sur les garde-temps. L'Ordonnance réglant l'utilisation du nom «Suisse» sur les montres ne peut pas répondre à toutes les questions et l'application des règles nécessite parfois une interprétation du texte. La plupart des questions concernent, dans ce contexte, la définition du mouvement suisse et le calcul exact des 50% de la valeur des pièces constitutives.

La FH suit également le processus de révision de la Loi sur les cartels suisse (LCart). Plusieurs réformes sont actuellement en cours, dont une comportant une modification institutionnelle avec la création d'un nouveau Tribunal fédéral de la concurrence et un renforcement du volet civil du droit des cartels. Or, le point le plus délicat concerne le traitement des accords verticaux (accord entre entreprises opérant à différents niveaux de la chaîne de production ou de la distribution). A cet égard et sous l'influence à court terme de la problématique du franc fort, le Conseil fédéral a proposé en 2011 un projet de révision visant à interdire certains types d'accords. Selon ce projet,

il incomberait aux entreprises de prouver qu'un accord puisse être justifié. Ce projet est problématique pour plusieurs raisons. D'une part, l'illicéité d'un accord tiendrait purement à la forme et non plus à l'effet sur le marché, d'autre part, il est en pratique difficile, voire même impossible, pour les entreprises d'amener des preuves justifiant l'accord car il leur manque les compétences nécessaires pour enquêter.

Relations avec les autorités et les milieux économiques

Comme à l'accoutumée, les **associations horlogères** des différents pays producteurs de montres se sont réunies lors de Baselworld 2011 à l'invitation du Président de la FH. La réunion a rassemblé les délégués des pays suivants: Allemagne, Chine, Corée du Sud, Espagne, Etats-Unis, France, Hong Kong, Inde, Italie, Japon et Ukraine.

Les délégations ont tout d'abord tenu à présenter leurs messages de soutien à la délégation japonaise en raison de la catastrophe qui a durement touché ce pays. Concernant les difficultés d'approvisionnement en mouvements depuis le Japon, la délégation japonaise a assuré que les livraisons seraient bientôt rétablies.

Les participants se sont ensuite intéressés à la situation économique prévalant dans les différents pays. D'une manière générale, cette dernière est positive et les affaires ont repris après une année 2009 difficile.

Ensuite, la délégation indienne a présenté un manifeste intitulé «White paper on the watch industry of India» destiné à sensibiliser les autorités indiennes à l'évolution de la branche horlogère dans ce pays. Les horlogers indiens fustigent également le niveau des taxes, ainsi que leur complexité prévalant dans leur pays. Ils en appellent au gouvernement indien pour une simplification et une réduction de façon à assurer un développement plus marqué de l'horlogerie en Inde. Nous savons que les taxes favorisent la contrebande et le marché parallèle, ce qui indispose également les entreprises indiennes qui veulent une plus grande transparence. Cet objectif requiert une réforme des taxes. La délégation indienne a reçu l'appui des autres participants quant à leur volonté d'intervenir pour provoquer une diminution des taxes prélevées sur les produits horlogers.



Toujours dans le domaine des taxes, l'assemblée s'est ensuite penchée sur l'évolution des négociations au sein de l'OMC, le Doha round, qui arrivait dans un moment crucial. A ce sujet, l'American Watch Association (AWA) a proposé que les autorités américaines lancent une initiative «zero for zero» dans le domaine horloger. Il s'agit d'une initiative sectorielle pour supprimer tous les droits de douanes sur les produits horlogers. L'AWA souhaite ainsi obtenir le soutien des autres associations horlogères. La FH s'est effectivement engagée en faveur de cette initiative alors que d'autres délégations ont demandé un moment de réflexion.

La FH est un membre actif d'**economiesuisse** et y est représentée dans les organes suivants: assemblée générale, comité, comité directeur, conseil des directeurs d'associations, groupe de travail OMC, groupe de travail sur les questions d'origine et douanières, groupe d'experts en matière de propriété intellectuelle, groupe de travail sur les questions conjoncturelles, groupe d'experts sur les relations avec l'Union européenne, commission de la concurrence.

Le **groupe parlementaire horloger** s'est réuni à deux reprises, le 30 mars à Baselworld et le 27 septembre à Berne, à l'instigation des conseillers aux Etats Didier Berberat et Hans Stöckli. Réunissant chaque fois une quinzaine de participants, ces réunions ont permis au président de la FH de présenter l'évolution de la branche et d'aborder la problématique du renforcement du Swiss made. Dans le même ordre d'idées, le président de la FH a pu présenter la position de notre fédération sur le projet Swissness à une quinzaine de parlementaires réunis le 6 décembre à Berne par economiesuisse dans le cadre du traditionnel «Unternehmerfrüstück» lors des sessions parlementaires.

Sous la présidence de Jean-Louis Burdet (UE), la FH a participé aux deux réunions du **Comité permanent de l'horlogerie européenne** (CPHE), qui ont eu lieu le 4 mai à Genève et le 21 octobre à Ascona.

Le CPHE, qui regroupe les représentants des industries horlogères allemande, espagnole, française, italienne et suisse, a tout d'abord eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres au sein de la délégation communautaire, à savoir Thilo Brückner, successeur d'Alfred Schneider à la direction

de BV Schmuck + Uhren (Allemagne), ainsi que Pascal Bole (à gauche sur la photo, en compagnie de Patrice Besnard), président de la Chambre française de l'horlogerie CFHM, en remplacement de Michel Caron.



Une nouvelle fois, le CPHE a consacré l'essentiel de ses travaux au projet de révision du Swiss made à l'aube du projet Swissness. En particulier, la délégation européenne a été informée quant à l'avancement du Swissness, la dernière étape ayant été celle de l'approbation du projet en question par la commission des affaires juridiques du Conseil national.

Les autres travaux du CPHE ont englobé l'examen des nombreuses réglementations et législations en vigueur touchant, de près ou de loin, les industries horlogères communautaires et suisse (Reach, RoHs, travaux de normalisation du Congrès ISO/TC 114 de Berlin, etc.)

Les centres à l'étranger

Comme à l'accoutumée, le Centre FH de **Hong Kong** a déployé en 2011 toute une série d'activités au profit de la branche et des membres de l'association. Il a ainsi fourni un appui concret à plus de 35 délégués de membres FH en déplacement dans la région, ainsi qu'à leurs représentants asiatiques. Cette assistance régulière couvre des domaines aussi variés que la mise en relation de partenaires commerciaux ou industriels, à Hong Kong comme en Chine ou ailleurs dans la région, la recherche de personnel qualifié, l'appui dans la création de sociétés ou encore l'accompagnement personnel lors de visites de marchés dans le Sud-Est asiatique. Plus de dix voyages ont été organisés à ce titre durant l'année sous revue (Chine,



Vietnam, Corée du Sud, etc). Les événements promotionnels organisés dans cette partie du monde ont également fait l'objet d'un suivi particulier. Parallèlement, le Centre FH a multiplié les contacts avec les médias, les organisations professionnelles locales et les autorités et représentations diplomatiques de l'ensemble de la région, en particulier à Hong Kong, Beijing, Guangzhou et Bangkok.

Enfin, le Centre de Hong Kong a donné suite à de multiples requêtes émanant des membres FH dans le domaine juridique ou celui de la lutte anticontrefaçon et cela pour l'ensemble de la zone. Il a notamment apporté son soutien et ses compétences à de nombreuses marques dans le cadre de leur enregistrement auprès des douanes chinoises et coréennes. De la même façon, il a



conduit quelque trente investigations portant sur des sociétés locales et a procédé chaque mois à une ou plusieurs oppositions contre des dépôts de marques en classe 14 (horlogerie), tant à Hong Kong qu'en Thaïlande.

Frappé par le tremblement de terre dévastateur du 11 mars, suivi d'un tsunami et d'un accident nucléaire majeur, le **Japon** a subi des restrictions en tout genre qui ont, dans un premier temps, plombé le climat de consommation. Le secteur du luxe a été particulièrement affecté, notamment de mars à mai. Passé ce délai, les dépenses en produits de luxe, notamment en montres et bijoux, ont dépassé celles enregistrées en 2010, même dans les régions sinistrées. Les exportations de produits horlogers suisses vers le Japon ont ainsi progressé de près de 27% en 2011 par rapport à l'année précédente.



Le Centre FH au Japon a poursuivi ses activités sur plusieurs fronts. Il s'est d'abord agi pour lui d'aider dans leurs démarches nos membres cherchant des partenaires locaux ou de leur fournir des informations sur le marché japonais. Le centre a parallèlement répondu aux nombreuses sollicitations des consommateurs japonais ou des professionnels de la branche sur notre industrie (recherche d'adresses de distribution, problèmes de réparation, mises en relations d'affaires, organisation de visites en Suisse, etc).

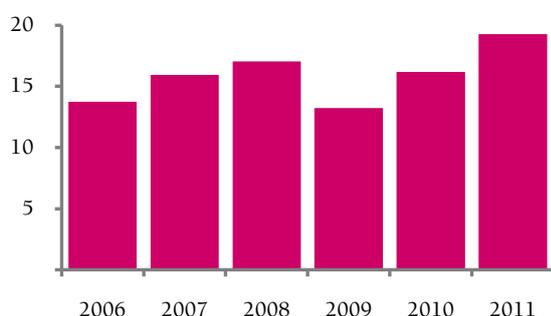
En matière de service après-vente, le Centre FH a poursuivi sa collaboration avec le Taga Watch Center, en coordination avec la centrale à Bienne, afin d'assurer un service de qualité et le plus rapide possible pour les 17 entreprises membres du pool représentant 19 marques de montres. Ce service est particulièrement apprécié des petites entreprises ne disposant pas de filiales dans le pays.



L'horlogerie suisse en 2011

2011 peut sans forfanterie être qualifiée d'année de tous les records pour l'horlogerie suisse. En effet, la valeur totale de ses exportations n'a jamais été aussi élevée (particulièrement durant le quatrième trimestre), un tel taux de croissance n'a pas été vu au cours des vingt dernières années et le nombre de montres a également retrouvé des sommets oubliés depuis plus d'une décennie. La demande de garde-temps suisses est restée solide tout au long de l'année. Les résultats ont toutefois pâti de la force du franc suisse, qui a mis les marges et les prix de vente sous pression. Cependant, la branche a su tirer sa force d'une demande solide, ainsi que d'une présence accrue sur l'ensemble de la planète et en particulier sur des marchés à fort potentiel et moins touchés par l'évolution des taux de change.

Valeur totale (en milliards de CHF)



La valeur annuelle s'est élevée à 19,3 milliards de francs, établissant ainsi un nouveau jalon dans sa croissance remarquable de ces dernières années. Les exportations horlogères suisses ont dépassé leur précédent résultat de 19,2%. Hormis en 2010, qui faisait suite à un important recul et qui constituait donc une année de rattrapage, la croissance n'a jamais été aussi soutenue au cours des vingt dernières années.

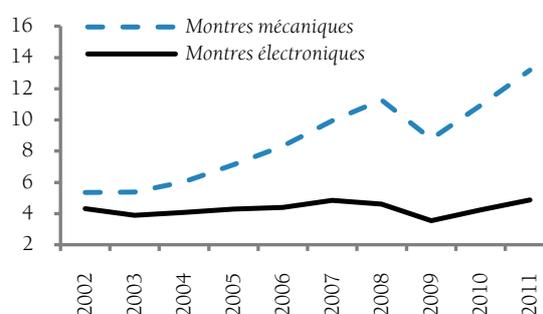
La tendance est restée très marquée tout au long de l'année, chaque mois affichant une hausse à deux chiffres, à l'exception de juin, qui a tout de même progressé de 9,2%. Si les plus fortes augmentations (supérieures à 30%) ont eu lieu en avril et en mai, le quatrième trimestre a été la période la plus favorable puisqu'il a réuni les trois plus gros mois de l'histoire des exportations horlogères suisses.

L'essentiel des exportations a été constitué de montres-bracelets, qui ont généré 94% de la valeur totale. Avec cette part importante, les garde-temps ont déterminé l'évolution globale de la branche. Leur valeur s'est établie à 18,1 milliards de francs, en croissance de 19,3% par rapport à 2010. Le nombre de pièces exportées a également connu une évolution remarquable. En douze mois, 29,8 millions de montres ont quitté la Suisse (+13,8%). Il s'agit du plus haut niveau depuis 1999, qui se détache nettement de la moyenne à 25 millions d'unités de ces dix dernières années.

Les douze mois sous revue ont vu les montres mécaniques croître plus fortement que les produits à quartz. Leur valeur a augmenté de 20,8%, tandis que leur nombre de pièces a nettement dépassé la moyenne de la branche, avec +24,5%. Parmi tous les garde-temps exportés, elles ont représenté un cinquième des unités pour près des trois quarts de la valeur. Elles ont par conséquent accru leur part de marché par rapport aux montres à quartz, dont le nombre de pièces a augmenté de 11,3% et la valeur de 15,5%.

Les montres exportées en 2011 ont affiché un prix moyen de 608 francs (prix export). Il s'agit d'une augmentation de 4,8% par rapport à 2010, qui n'est toutefois pas due à la hausse des prix des produits, mais à une évolution de la composition des exportations. C'est en effet une croissance plus marquée des garde-temps les plus chers qui a tiré la valeur moyenne vers le haut.

Montres (en milliards de CHF)



Trois matières ont généré 90% de la valeur exportée sur toute l'année 2011: l'acier, l'or et le bimétallique.



Les montres en acier ont occupé une place prépondérante, puisqu'elles ont également représenté plus d'une montre exportée sur deux. Elles ont donné le ton de la croissance en volume (+12,8%), mais sont restées en retrait en termes de valeur (+13,9%) par rapport à la moyenne. Les garde-temps en or ont affiché une progression nettement plus soutenue, aussi bien en nombre de pièces (+24,2%) qu'en valeur (+26,5%). Les montres bimétalliques ont également présenté un beau dynamisme avec 24,7% en valeur.

Les volumes ont été influencés par les catégories des autres matières et des autres métaux, qui, avec l'acier, ont représenté près de 90% des unités exportées. La catégorie des autres matières, regroupant tous les produits non métalliques, a connu une hausse de 18,8% en nombre de pièces. Elle a ainsi contribué à un tiers de la progression totale. La catégorie des autres métaux, incluant surtout l'aluminium, a joué un rôle plus modéré sur l'augmentation des volumes avec une croissance de 4,9%.

Les évolutions des différents segments de prix se sont montrées homogènes. Les garde-temps de moins de 200 francs ont pesé de tout leur poids sur les volumes annuels. Ces produits, représentant plus de 70% des montres exportées, ont connu une croissance soutenue et régulière de l'ordre de 20%, avant un ralentissement à partir du mois de septembre. L'année s'est ainsi soldée par une progression de 11,7% en nombre de pièces, soit 2,2 millions de plus qu'en 2010. Plus petite, la catégorie, 200-500 francs a affiché une très forte accélération de sa croissance en 2010, qui s'est prolongée durant le premier semestre 2011. Après avoir atteint 40% de hausse annualisée, la tendance a ralenti pour s'établir à 20% à fin 2011. Les montres dont le prix se situe entre 500 et 3'000 francs ont généré un quart de la valeur totale en 2011. Elles ont affiché une croissance stable à un haut niveau et ont terminé l'année sur une hausse de 14,9%. Parallèlement, le nombre de pièces s'est accru de 17,5%. La catégorie 3'000 francs et plus a légèrement ralenti son rythme de croissance au fil des mois, mais tout en restant à un niveau particulièrement élevé. Le résultat annuel indique ainsi une croissance supérieure à 20%, aussi bien en valeur (+21,8%) qu'en nombre de pièces (+20,1%). Ce segment a continué de gagner en importance et de tirer le prix moyen des exportations vers le haut. En 2011, il a représenté plus de 60% de la valeur totale, pour moins de 5% du nombre de pièces.

L'année 2011 a été témoin d'une croissance différenciée entre les régions d'exportations. L'Asie s'est distinguée en absorbant 55% de la valeur totale et en présentant le plus fort taux de croissance (+25,6%). La barre des dix milliards d'exportations horlogères y a été franchie et n'a jamais été aussi haute. Cette progression s'est faite au détriment de l'Europe, dont la part est passée de 31% à 29% en une année. Le Vieux Continent a aussi enregistré un taux de variation moins marqué (+10,9%), sans pour autant avoir retrouvé son chiffre d'affaires d'avant-crise, puisqu'il se situe toujours en deçà de son niveau de 2008. Le constat est comparable pour le continent américain: croissance sensible (+15,8%), mais pour un niveau identique à celui de 2005.

Les marchés asiatiques ont globalement affiché les plus forts taux de croissance en 2011. Hong Kong est resté le premier débouché direct de l'horlogerie suisse, tout en sachant que la grande majorité des produits en repart pour d'autres destinations. La croissance y a connu un ralentissement relatif, mais s'est maintenue à un niveau très élevé. Hong Kong a représenté un peu plus de quatre milliards de francs dans les exportations horlogères, en hausse de 28,3%. Cette forte croissance a permis à la valeur de doubler en cinq ans, illustrant le rôle moteur que joue la région pour les horlogers helvétiques. Les montres de moins de 200 francs y sont nettement moins représentées qu'au niveau mondial, mais elles ont rencontré une très forte progression par rapport à 2010. Les garde-temps de plus de 3'000 francs, dont la part en volume est deux fois plus importante qu'en moyenne mondiale, ont enregistré une augmentation de 30%. La Chine, qui s'est hissée à la troisième place, n'a pas quitté les taux de croissance les plus élevés. La hausse annuelle de 48,7% a hissé la valeur à 1,6 milliard de francs. Celle-ci a doublé en trois ans. L'augmentation a concerné l'ensemble des segments de prix. Encore sous-représenté par rapport aux autres marchés, le segment des montres de plus de 3'000 francs a affiché la plus forte progression, avoisinant 60%.

En cinquième position, Singapour a bouclé l'année avec la même vigueur que Hong Kong. A 1,1 milliard de francs, la valeur a gagné 27,5% par rapport à 2010. Les montres de plus de 3'000 francs y ont occupé une place quatre fois plus importante qu'au niveau mondial. Elles ont affiché une croissance comparable aux autres segments en valeur. Dans un autre registre, le Japon a enregistré une



progression (+12,6%), mais sur une base complètement différente. Malgré le redressement opéré en 2011, il n'a pas retrouvé son pic de 2006, loin s'en faut. La valeur actuelle se situe en réalité à un niveau antérieur à l'année 2000.

Le Moyen-Orient a également contribué significativement au bon résultat asiatique. Les Emirats arabes unis ont notamment vu leur valeur croître de 17,9%. Cette progression a concerné l'ensemble des segments de prix de manière homogène.

Les Etats-Unis ont maintenu leur position de second débouché des exportations horlogères suisses. Ils ont traversé l'année 2011 sans réels signes de faiblesse et ont présenté un bilan en hausse de 18,4%, à près de deux milliards de francs. Le redressement du marché y est sensible, mais moins marqué qu'en Asie. Ce dernier résultat reste inférieur au niveau de 2005. La structure des gammes de prix aux Etats-Unis est très représentative de la moyenne. Le petit segment 200-500 a enregistré un recul de l'ordre de 10%, tandis que les autres catégories ont affiché une hausse à deux chiffres.

Dans son ensemble, l'Europe n'est pas encore revenue à son meilleur niveau, enregistré en 2008, mais elle s'en est approchée. Avec une variation finale de 10,9%, sa croissance annuelle est restée en retrait et a connu un léger ralentissement en seconde partie d'année. Globalement, les montres de moins de 200 francs y ont représenté 80% des volumes et ont enregistré une progression de quelques points seulement (+3,3%). Les garde-temps de plus de 3'000 francs ont affiché la plus forte hausse, avec +15,2% en valeur.

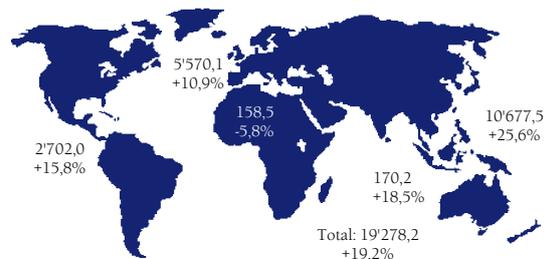
Premier débouché européen, la France a perdu une place au niveau mondial et s'est classée quatrième. Elle a connu un net fléchissement de sa croissance au cours du deuxième semestre 2011. Parfaitement en ligne avec la moyenne européenne, sa valeur a augmenté de 10,9%, à près de 1,3 milliard de francs, et n'a jamais été aussi élevée. Le segment 200-500 francs a présenté la plus forte hausse, mais la croissance effective de la valeur est due aux montres de plus de 3'000 francs (+14,3%), alors que les garde-temps de moins de 200 francs se sont inscrits en baisse.

Sixième débouché mondial, l'Italie a poursuivi son redressement progressif en 2011 par une accélération régulière de sa croissance. Suivant le rythme français, elle termine l'année sur une augmentation de 9,5%, à 1,0 milliard de francs, sans

avoir pour autant retrouvé ses niveaux d'avant crise. La hausse du résultat a été due presque exclusivement aux montres de plus de 3'000 francs (+17,5% en valeur). Entre 500 et 3'000 francs, la tendance s'est en revanche révélée négative.

L'Allemagne, au huitième rang mondial, s'est distinguée par une nette accélération de sa croissance, principalement au second semestre. Elle a présenté un bilan final de 900 millions de francs (+17,0%), tout près du niveau de 2008. Les garde-temps de plus de 3'000 francs ont tiré les résultats vers le haut, grâce à une augmentation de 19,2% de leur valeur. Le segment 200-500 a toutefois enregistré une plus forte hausse, légèrement inférieure à 30%.

Répartition géographique (en million de CHF)



Parmi les pays BRIC, le Brésil s'est inscrit en hausse de 25%. Il ne se situe cependant qu'au 34ème rang mondial, avec une valeur de 55 millions de francs. La Russie a connu un ralentissement au cours du deuxième semestre et a affiché une hausse de 23,4% par rapport à 2010. Avec 253 millions de francs, elle s'est classée seizième. L'Inde a également nettement ralenti sa croissance et a présenté un bilan en hausse de 7,0%, à 109 millions de francs. Elle a pris la 22ème place.

Les entreprises horlogères suisses n'ont pas exporté que des montres en 2011. Si ces dernières ont représenté une très grande partie du chiffre d'affaires, les autres produits ont également contribué à la croissance générale. Ils ont représenté une valeur de 1,2 milliard de francs, en hausse de 18,1% par rapport à 2010. Les exportations de mouvements, majoritairement à quartz, ont vu leur nombre de pièces augmenter de 20,5%, à près de sept millions d'unités. Parallèlement, leur valeur a progressé de 12,8%. Les principaux composants ont enregistré une hausse à deux chiffres. Ces résultats incluent toutefois le trafic de perfectionnement, qui voit des produits revenir en Suisse après avoir subi une opération à l'étranger.

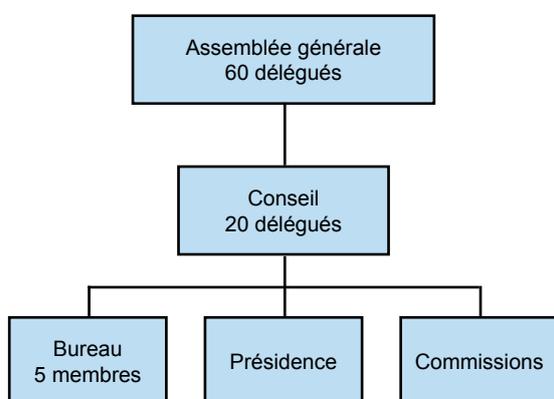


La FH

Organisation représentative de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, la FH a principalement pour buts et pour tâches de contribuer à la défense et au développement de la branche, d'établir un lien permanent entre ses membres pour la promotion de leurs intérêts communs, de représenter l'industrie horlogère suisse auprès des autorités et organisations économiques helvétiques et internationales, de faire valoir les intérêts de ses membres lors des procédures de consultation visant à l'élaboration de législations nationales et étrangères, de défendre en justice les intérêts de ses adhérents et de lutter activement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre les actes de concurrence déloyale.

Au 31 décembre 2011, la FH regroupait 501 sociétés, associations et institutions (environ 90% des fabricants suisses d'horlogerie), dont environ 250 entreprises du secteur du produit terminé.

Tant en ce qui concerne ses produits que ses marchés ou encore la taille de ses entreprises, l'horlogerie helvétique se caractérise par sa très grande diversité. La FH est donc structurée de manière à pouvoir harmoniser les différents intérêts de ses membres grâce à la composition équilibrée de ses organes statutaires.



L'Assemblée générale

Organe suprême de l'association, l'Assemblée générale se compose de 60 délégués au maximum disposant de 60 voix. D'une durée de trois ans, les mandats sont renouvelables.

L'Assemblée générale se prononce notamment sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil concernant les intérêts de l'industrie horlogère suisse et la politique générale de l'association; elle élit les membres du Conseil, ainsi que le président de l'association, et nomme l'organe de révision; elle discute et approuve le rapport annuel et les comptes, ainsi que le régime des cotisations.

Au 31 décembre 2011, l'Assemblée générale de la FH était composée des délégués suivants (certains ont plusieurs voix):

- Jean-Pierre Aebischer
Manufacture des Montres Rolex SA Bienne
- Jean-Claude Affolter
Pignons Affolter SA
- Jean-Christophe Babin
TAG Heuer SA
- Olivier Bernheim
Raymond Weil SA
- Roland Bloch
The Swatch Group SA
- Denis Bolzli
SAH
- Pierre-André Bühler
ETA SA Manufacture horlogère suisse
- Claude Calderari
Stettler Sapphire SA
- Emile Charrotton
SAH
- Carole Décosterd
Manufacture des Montres Rolex SA Bienne
- Pascal Dubois
Dubois Dépraz SA
- Jacques G. Duchêne
Rolex SA
- Jean-Frédéric Dufour
Zenith International SA
- François Durafourg
Pierhor SA



- Jean-Paul Girardin
Breitling Montres SA
- David Guenin
Gimmel Rouages SA
- Jean L. Guillod
Guillod-Gunther SA
- Philippe Hubbard
ArteCad SA
- Albert Kaufmann
Richemont International SA
- Richard Lepeu
Richemont International SA
- Philippe Membrez
Simon & Membrez SA
- Pierre-André Meylan
Piguet Frères & Cie SA
- Pierre-Jean Meyrat
Rubattel & Weyermann SA
- Michel Millet
Luxury Timepieces International SA
- Erich Mosset
Ronda AG
- Jean-Jacques Némitz
Universo SA
- Corine Neuenschwander
Neuenschwander SA
- Marianne Pandiscia
Multitime Quartz SA
- Hannes Pantli
IWC Schaffhausen Branch of Richemont Int. SA
- Jean-Daniel Pasche
FH
- Daniel RoCHAT
Patek Philippe SA
- Benedikt Schlegel
MGI Luxury Group SA
- Jean-Claude Schwarz
Festina-Candino Watch SA
- Pierre-Alain Storrer
UBAH
- Thierry Straehl
Nivarox-FAR SA
- Manuela Surdez
Goldec SA
- Claude Vuillemez
Manufacture Roger Dubuis SA
- Roger Wermeille
Le Castel Pendulerie Neuchâteloise
- Vladimiro Zennaro
Bergeon & Cie SA

Le Conseil

Composé de vingt membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, le Conseil, qui se réunit en principe quatre fois par an, a les principales attributions suivantes: il définit la politique de l'association et veille à son application; il statue sur l'admission des membres; il donne son préavis sur les questions à soumettre à l'Assemblée générale et exécute les décisions de cette dernière; il élit le Bureau et désigne le ou les vice-présidents; il nomme les chefs de division et les membres des commissions; il assure d'une manière générale le lien permanent entre les membres de l'association, les autorités et les tiers; il approuve les conventions conclues entre l'association et ses membres ou des tiers; etc.

Au 31 décembre 2011, le Conseil était composé des membres suivants:

- Jean-Pierre Aebischer
Manufacture des Montres Rolex SA Bienne
- Jean-Christophe Babin
TAG Heuer SA
- Roland Bloch
The Swatch Group SA
- Denis Bolzli
Aéro Watch SA
- Pierre-André Bühler
ETA SA Manufacture horlogère suisse
- Claude Calderari
Stettler Sapphire SA
- Jacques G. Duchêne
Rolex SA
- Jean-Paul Girardin
Breitling Montres SA
- Albert Kaufmann
Richemont International SA
- Marc Küffer
Roventa-Henex SA
- Richard Lepeu
Richemont International SA
- Philippe Membrez
Simon & Membrez SA
- Erich Mosset
Ronda AG
- Hannes Pantli
IWC Schaffhausen Branch of Richemont International SA
- Pascal Queloz
Oréade SA Manufacture de boîtes



- Hanspeter Rentsch
The Swatch Group SA
- Daniel Rochat
Patek Philippe SA
- Pierre-Alain Storrer
UBAH
- Thierry Straehl
Nivarox-FAR SA
- Roland Streule
Montres Rado SA

Le Bureau et les Commissions

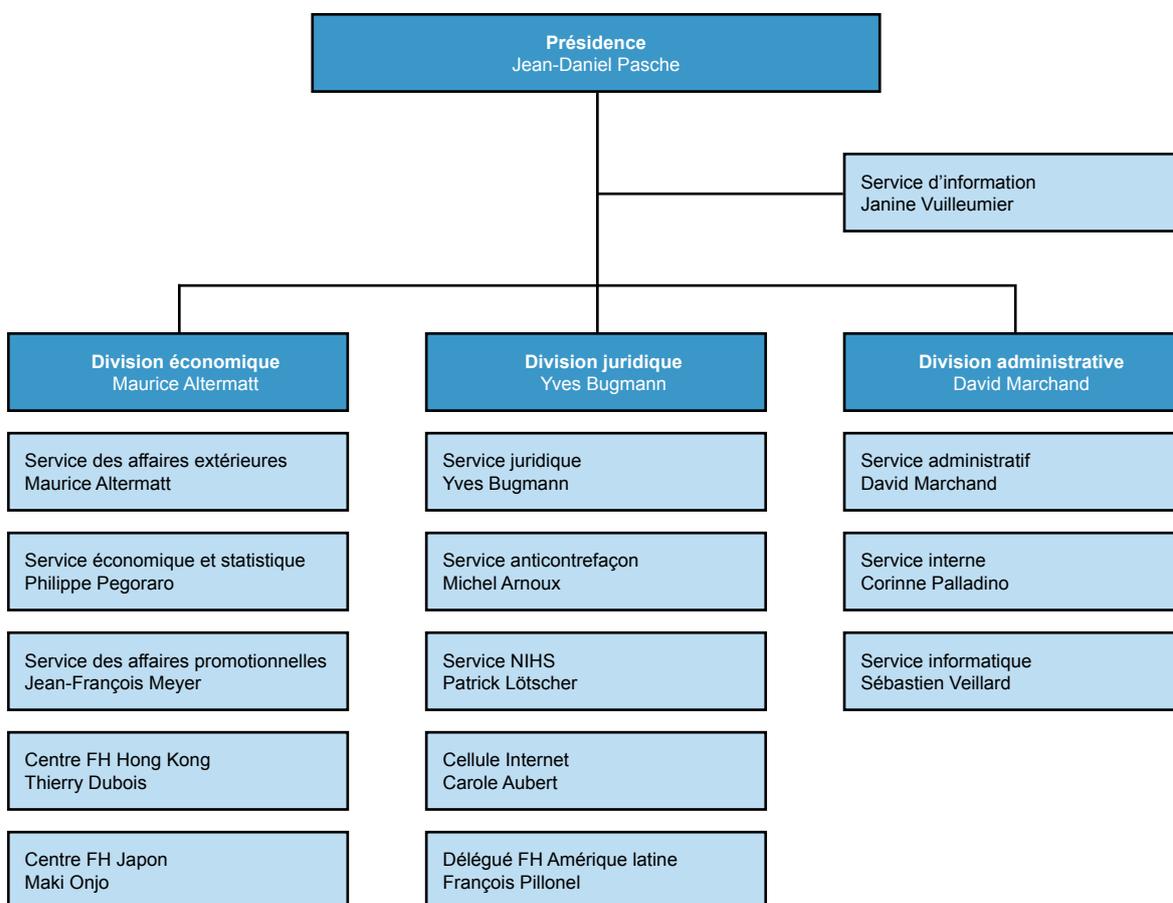
Composé du président, des deux vice-présidents et de deux membres, le Bureau examine les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil et exceptionnellement les questions présentant un caractère d'urgence. A fin 2011, sa composition était la suivante: Jean-Daniel Pasche, Roland Bloch, Pierre-Alain Storrer, Jacques G. Duchêne

et Jean-Paul Girardin. Le président de la commission financière, Pierre Huguenin, est régulièrement invité aux séances du Bureau.

La FH compte par ailleurs six Commissions permanentes chargées d'examiner les questions d'intérêt général confiées à l'association. La Commission économique est présidée par Thierry Kenel, la Commission financière par Pierre Huguenin, la Commission veille législative par Olivier Blanc, la Commission juridique par François Knoepfler et le Comité NIHS par Jean-Pierre Curchod. Jean-Daniel Pasche préside le Groupement anticontrefaçon.

Les Divisions et les Services

Au 31 décembre 2011, la FH comptait 31 personnes à temps complet à Bienne, contre 30 un an plus tôt. Son organigramme est le suivant:





Le réseau des partenaires

Aussi efficace que soit son personnel, la FH ne serait rien dans le monde globalisé qui est le nôtre sans un solide réseau de partenaires, qui se recrutent aussi bien dans la branche qu'à l'extérieur sur les cinq continents. Non exhaustive, la liste ci-après donne un aperçu de ce réseau:

- Agenzia delle Dogane, Roma
- All India Federation of Horological Industries
- Alliance des chambres de commerce suisses
- American Watch Association
- Anti-Counterfeiting Group (ACG)
- Association française de normalisation (AFNOR)
- Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)
- Association suisse de normalisation (SNV)
- Association suisse du droit de la concurrence
- Association suisse du droit européen
- Assorologi (Italie)
- British Horological Federation
- British Standards Institution (BSI)
- Bureau fédéral de contrôle des ouvrages en métaux précieux
- Bureau of Indian Standards (BIS)
- BUSINESSEUROPE
- BV Schmuck + Uhren (Allemagne)
- Centre technique de l'industrie horlogère française (CETEHOR)
- Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie (CASCI)
- Chambre de commerce international (CCI)
- Chambre de commerce Suisse-Chine
- Chambre de commerce Suisse-Inde
- Chambre française de l'horlogerie et des micro-techniques (CFHM)
- China Horologe Association
- Comité des exposants suisses à Baselworld
- Comité européen de normalisation (CEN)
- Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)
- Commandement général de la Guardia Civil (Espagne)
- Commandement général de la Guardia di Finanza (Italie)
- Commission des experts douaniers
- Direction générale des douanes (DGD)
- Ecole d'ingénieurs ARC
- economiesuisse
- Fédération française de l'horlogerie (FH)
- Fédération romande des consommateurs (FRC)
- Hong Kong Watch Manufacturers Association
- Institut de police scientifique, Lausanne
- Institut fédéral de la propriété intellectuelle
- International Electrical Committee (IEC)
- International Standardisation Organisation (ISO)
- Istituto di Centromarca per la lotta alla contraffazione (Indicam)
- Japan Clock and Watch Association
- Japanese Industrial Standards Committee (JISC)
- Japan Watch Importers Association
- Joint Chambers of Commerce (Russia, Ukraine, Kazakhstan, Belarus, Kyrgystan, Moldova)
- Joyex - Asociación Española de Fabricantes y/o Exportadores de Joyería, Platería y Relojería
- Korean Agency for Technology and Standards (KATS)
- Ligue internationale du droit de la concurrence
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office vétérinaire fédéral (OVF)
- Organisation for an International Geographical Indications Network (Origin)
- Organisation mondiale des douanes
- Osec Business Network Switzerland
- Police cantonale de Neuchâtel
- Police cantonale du Jura
- Présence suisse
- Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)
- Société suisse de chronométrie (SSC)
- Standardization Administration of China (SAC)
- Stichting Namaakbestrijding SNB, Amsterdam
- Swiss Business Council Dubai
- Swiss Chamber of Commerce in Japan
- The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd
- Tokyo Watch Technicum, Japon
- Union des fabricants